

# Bulletin du Conseil communal

N° 10



**Lausanne**

Séance du 17 janvier 2012 – Première partie



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 17 janvier 2012

10<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 janvier 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

### Sommaire

**Ordre du jour** ..... 3

**Première partie**..... 10

#### Communications

Absence de MM. Junod et Français ..... 10

Décès..... 10

Participation du président du Conseil communal au Conseil des jeunes ..... 10

#### Communications – Dépôts

Pétition du Conseil des jeunes : « Ready to Start Up »..... 11

Pétition de M. Eric Oberti « Pour que le “balcon” de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial »..... 12

#### Communications

Visite du collège de Villamont. Séance d'information sur le droit de superficie ..... 12

Commission permanente de politique régionale. Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 ..... 12

Ouverture d'un compte d'attente de 350 000 francs en vue de la réfection du collège de Saint-Roch..... 13

Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz – Lignes de bus tl : halte à la sous-traitance abusive. Interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts – Sous-traitance aux tl et application de la CCT des transports publics vaudois Réponse aux résolutions..... 14

Visite du chantier de l'Opéra ..... 16

TRIDEL SA – Visite du centre de traitement et de valorisation des déchets ..... 16

Réponse à la question N° 96 de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Electricité consommée par la Ville de Lausanne »..... 17

Réponse à la question N° 93 de M<sup>me</sup> Sarah Frund « Conditions de travail des stagiaires à la Commune de Lausanne » ..... 19

Organisation de la Municipalité pour 2012..... 21

#### Communications – Dépôts

Motion de M. Hadrien Buclin et consorts : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes » . 21

Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usages motorisés ? » ..... 22

Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la Justice ! » ..... 22

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ?.....	22
Interpellation de M. Albert Graf et consorts : « Quand Chauderon sera-t-elle libérée des dealers ? ».....	22
<b>Proposition de modification du règlement sur la vidéosurveillance. Rapport-préavis N° 2010/29</b>	
Lettre de la Municipalité du 23 décembre 2011.....	22
Discussion.....	23
<b>Questions orales.....</b>	<b>24</b>
<b>Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances au centre ville »</b>	
Rapport.....	28
Discussion.....	31
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan : « Pour une insertion significative du logement au Flon »</b>	
Rapport.....	40
Discussion.....	41
<b>Motion de M. Jean Tschopp : « Dimanche sur les quais »</b>	
Rapport.....	43
Discussion.....	44

## Ordre du jour

### A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications.
2. Proposition de modification du règlement sur la vidéosurveillance – procédure facilitée selon lettre de la Municipalité du 23 décembre 2011.

### B. QUESTIONS ORALES

### C. RAPPORTS

- R122. *Postulat de M. Xavier de Haller et consorts* : « Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances en centre-ville » (SPS). ISABELLE MAYOR.
- R123. *Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan* : « Pour une insertion significative du logement au Flon » (Trx). ULRICH DOEPPER.
- R124. *Motion de M. Jean Tschopp* : « Dimanche sur les quais » (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.
- R127. *Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond* : « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire » (EJCS). MARLENE BERARD.
- R128. *Rapport-préavis N° 2010/61* : Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ? Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Andrea Eggli. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.
- R129. *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes » (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R135. *Préavis N° 2010/50* : La société coopérative l'Habitation féminine. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.
- R136. *Préavis N° 2010/67* : Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Grangette » concernant la parcelle N° 20382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER. (*En attente.*)
- R137. *Postulat de M. Philippe Clivaz* : « Bas les masques, la culture est en danger ! » (CL). THERESE DE MEURON.
- R138. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Saine gestion des deniers publics : la Municipalité doit donner l'exemple ! » (AG, FIPAV). MARLENE BERARD.
- R141. *Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor* : « Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! » (EJCS, AG). SUSANA CARREIRA.
- R1. *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.)* : « Pour des cirques sans animaux » (SPS) ; *pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.)* : « Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne » (SPS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R2. *Pétition de M<sup>me</sup> et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.)* demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R3. *Motion de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht* : « LACI 'mesure sparadrap' 1 : premier emploi » (AG). CLAUDE METTRAUX.

- R4. *Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina* : « Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne » (Trx, SI). SYLVIANNE BERGMANN.
- R5. *Rapport-préavis N° 2011/13* : Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : Pour améliorer la qualité de l'air : Lausanne prend des mesures. (Trx). MARLENE BERARD.
- R7. *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller* pour des entreprises écomobiles. (Trx). VINCENT ROSSI.
- R8. *a. Motion de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann* : « Du miel labellisé 'capitale olympique' » (FIPAV) ;  
*b. Motion de M<sup>me</sup> Graziella Schaller* : « Des toits publics pour 'Le miel des toits de Lausanne' ». (FIPAV). MANUELA MARTI.
- R9. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote 'Mentorat Emploi Migrants' de l'EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants. » (EJCS, AG). MARIA VELASCO.
- R10. *Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan et consorts* : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne » (CL). JEAN-MICHEL DOLIVO.
- R11. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade » (Trx, SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R12. *Postulat de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez* : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois » (CL). EDDY ANSERMET.
- R13. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Suppression du remboursement des frais de garde des élus communaux » (Bureau du Conseil). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R15. *Rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale – juin 2009 à juin 2011*. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (NATACHA LITZISTORF SPINA, présidente 2009-2010, AXEL MARION, président 2010-2011).
- R16. *Motion de M. Guy Gaudard* : « Cautionnons... ce qui doit l'être » (CL). YVES-ANDRE CAVIN.
- R19. *Postulat de M. David Payot et consorts* : « Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités : mobilisons-nous ! » (AG). ELISABETH WERMELINGER.
- R20. *Motion de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts* : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières » (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.
- R21. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » (EJCS). ISABELLE MAYOR.
- R24. *Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan* : « Introduisons du logement au centre-ville : le Flon (Déplacement de la caserne des pompiers) » (CL, SPS). JEAN-FRANCOIS CACHIN.
- R25. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer* : « Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes) » (AG). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R27. *Motion de M. Axel Marion* : « Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises » (EJCS). CLAUDE GRIN.

- R28. *Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan* pour la réciprocité entre mesures énergétiques et taxes. (SI). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R31. *Postulat de M. Jean Tschopp* : « Aux urnes citoyens ! » (AG). XAVIER DE HALLER.
- R36. *Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina* : « De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie ! » (SI). ALAIN HUBLER.
- R37. *Préavis N° 2011/36* : Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels. Crédits de réalisation pour la phase III. (SI). ANDRE MACH.
- R38. *Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts* relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (Trx). FLORIAN RUF.
- R49. *Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Ecologique, économique et social : encourageons le *boat sharing* ! » (SPS). ELISABETH MÜLLER.
- R50. *Préavis N° 2011/45* : Centre sportif de Vidy. Remplacement de la pelouse synthétique du terrain de hockey sur gazon. (SPS). BENOIT GAILLARD.
- R51. *Préavis N° 2011/47* : Réalisation de modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR, ainsi que de photographies aériennes couleurs et infrarouges et d'une orthophoto de haute résolution par photogrammétrie sur l'ensemble de la commune de Lausanne. (Trx). ALBERT GRAF.
- R52. *Préavis N° 2011/48* : Extension du centre de vie enfantine de Chailly par la transformation partielle du collège du Val d'Angrogne en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE). Octroi d'un crédit d'investissement pour le remplacement du mobilier scolaire. (EJCS). BERTRAND PICARD.
- R53. *Préavis N° 2011/52* : Avenue Edouard-Dapples. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs. (Trx, SI, FIPAV). JEAN-LUC CHOLLET.

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### **INITIATIVES**

- INI21. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose » (7<sup>e</sup>/22.11.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI23. *Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts* visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville. (8<sup>e</sup>/6.12.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI24. *Postulat de M. Philippe Jacquat et consorts* : « Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélérer l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement de divers appareils électriques » (8<sup>e</sup>/6.12.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI25. *Motion de M. David Payot* : « Un Point pour la Commune de Lausanne ! » (8<sup>e</sup>/6.12.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI26. *Motion de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts* : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville » (8<sup>e</sup>/6.12.11). DISCUSSION PREALABLE.

##### **INTERPELLATIONS**

- INT1. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements » (15<sup>e</sup>/12.4.11) [SPS/18.7.11]. DISCUSSION.

- INT5. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Quel avenir pour les locaux de Rataboum ? » (18<sup>e</sup>/31.5.11) [EJCS/31.8.11]. DISCUSSION.
- INT14. *Interpellation de M. Nicolas Gillard* : « Combien de logements du marché libre de la location sont vendus chaque année à Lausanne ? » (4<sup>e</sup>/27.9.11) [CL/26.10.11]. DISCUSSION.
- INT15. *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Commerce de détail : enfin des mesures identiques pour tous les commerces lausannois » (4<sup>e</sup>/27.9.11) [SPS/26.10.11]. DISCUSSION.
- INT17. *Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts* : « La Municipalité doit faire plus et mieux pour rendre Lausanne accueillante » (5<sup>e</sup>/11.10.11) [SPS/23.11.11]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 31.1 (18 h et 20 h 30), 14.2 (18 h et 20 h 30), 6.3 (18 h et 20 h 30), 20.3 (18 h et 20 h 30), 24.4 (18 h et 20 h 30), 8.5 (18 h et 20 h 30), 22.5 (18 h et 20 h 30), 5.6 (18 h et 20 h 30), 19.6 (18 h et 20 h 30) et 20.6 (19 h 30), 4.9 (de 18 h à 20 h), 25.9 (18 h et 20 h 30), 9.10 (18 h et 20 h 30), 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MEMOIRE

### I. RAPPORTS

- R95. *Postulat de M. Philippe Mivelaz pour une réduction des déchets ménagers à la source* (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (AXEL MARION, PRESIDENT).
- 18.1.11 *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! » (SPS, AG). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- 30.8.11 *Motion de M. Roland Ostermann et consorts* : « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? » (FIPAV). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 30.8.11 *Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 sign.)* : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! ». (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- 13.9.11 *Préavis N° 2011/37* : Ancienne Ecole Piotet, rue de la Pontaise 15. Cession du bâtiment en vue de sa rénovation. Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la coopérative en formation « P15 ». (CLP). MAURICE CALAME.
- 13.9.11 *Rapport-préavis N° 2011/38* : Réponse à la motion de M. Ulrich Doepper – « Des vues sur nos poubelles ». (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 27.9.11 *Postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher* demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (Trx). NICOLE GRABER.
- 27.9.11 *a. Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz* : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation » (SPS, EJCS, SI) ;

- b. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! » (SPS). YVES FERRARI.
- 11.10.11 *Rapport-préavis N° 2011/41* : Réponses à trois initiatives portant sur des objets relatifs à la politique municipale en matière de sport, n'appelant pas de longs développements. (SPS). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 8.11.11 *Postulat de M. Julien Sansonnens* : « Vitrites : trop d'éclairage (la) nuit » (SI). MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS.
- 8.11.11 *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Neutralité du réseau internet lausannois » (SI). VALERY BEAUD.
- 8.11.11 *a. Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue » ;
- b. Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant » (SI). PHILIPPE JACQUAT.
- 8.11.11 *Pétition de M<sup>me</sup> et M. Josiane et Luigi Maistrello et consorts (127 sign.)* contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS.
- 22.11.11 *Préavis N° 2011/46* : Musée Cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal. Convention sur l'échange foncier. Octroi d'une subvention d'investissement. (CL, Trx). GIAMPIERO TREZZINI.
- 22.11.11 *Préavis N° 2011/49* : Restauration du temple des Croisettes. (EJCS). ROLAND PHILIPPOZ.
- 22.11.11 *Postulat de M. Florian Ruf* : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SI). FABRICE MOSCHENI.
- 22.11.11 *Motion de M. Benoît Gaillard* : « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation » (CL). ROLAND RAPAZ.
- 22.11.11 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet » (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 22.11.11 *a. Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » (SPS) ;
- 6.12.11 *b. Postulat de M. Mathieu Blanc* : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » (SPS, CL, Trx, FIPAV). STEPHANE MICHEL.
- 22.11.11 *Motion de M. Jean-Luc Laurent* : « Pour une diminution des nuisances provoquées par les prostituées et leurs clients dans les environs de la rue de Genève et une sécurité accrue pour les travailleuses du sexe » (SPS). NICOLAS GILLARD.
- 22.11.11 *Motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts* : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves » (SPS). PHILIPPE DUCOMMUN.
- 22.11.11 *Rapport-préavis N° 2011/53* : Procédés de réclame en matière de petit crédit. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Cesla Amarelle. (EJCS). ISABELLE MAYOR.
- 22.11.11 *Rapport-préavis N° 2011/57* : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique. (SI, Trx). ALAIN HUBLER.

- 22.11.11 *Rapport-préavis N° 2011/58* : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens Goumaz « Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'administration et lors des manifestations lausannoises » (Trx, AG). FLORIAN RUF.
- 6.12.11 *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public » (Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 6.12.11 *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller* : « Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne » (Trx). JACQUES PERNET.
- 17.1.12 *Motion de M. Julien Sansonnens* : « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) » (AG). NKIKO NSENGIMANA.
- 17.1.12 *Préavis N° 2011/59* : Immeuble administratif place Chauderon 4. Projet d'assainissement et d'amélioration des performances énergétiques des façades. Demande de crédit d'ouvrage. (CL). ALAIN HUBLER.

## II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien » (12<sup>e</sup>/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet » (9<sup>e</sup>/19.1.10) [Trx, CL, SPS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16<sup>e</sup>/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.
- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15<sup>e</sup>/12.4.11) [SPS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16<sup>e</sup>/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Les Zurichois ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? » (16<sup>e</sup>/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 30.8.11 *Interpellation de M. Daniel Bürgin* : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! » (2<sup>e</sup>/30.8.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 11.10.11 *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel* : « Parents taxis : une campagne de prévention à réitérer » (5<sup>e</sup>/11.10.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. David Payot* : « Entre le Théâtre des Roseaux et les Docks, quelle place ont trouvé les artistes de la région ? » (6<sup>e</sup>/8.11.11) [CL]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts* : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du m3 et de la certification énergétique des bâtiments » (6<sup>e</sup>/8.11.11) [Trx]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Policiers accusés à tort, quels dédommagements ? » (6<sup>e</sup>/8.11.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 22.11.11 *Interpellation de M. Jean-François Cachin* : « Les transmissions des demandes d'autorisations et d'annonces à la Police du commerce ne sont plus possibles en ligne » (7<sup>e</sup>/22.11.11) [SPS, AG]. DISCUSSION.

- 22.11.11 *Interpellation de M. Jean-François Cachin* : « Groupe de travail ‘Gitans’ – Evolution du dossier » (7<sup>e</sup>/22.11.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 8.12.11 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Manifestations à Lausanne : pourquoi les usagers des transports publics payent-ils les frais ? » (8<sup>e</sup>/6.12.11) [SPS]. DISCUSSION

## Première partie

**Membres absents excusés** : M<sup>mes</sup> et MM. Yves Adam, Marlène Bérard, Hadrien Buclin, Philippe Ducommun, Yves Ferrari, Cédric Fracheboud, Sébastien Guex, Pierre-Antoine Hildbrand, Evelyne Knecht, Mirelle Knecht, Manuela Marti, Fabrice Moscheni, Florian Ruf, Sandrine Schlienger, Philipp Stauber, Elisabeth Wermelinger.

**Membres absents non excusés** : M. Jean-Pascal Gendre.

Membres présents 83

Membres absents excusés 16

Membres absents non excusés 1

**Effectif actuel** 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville

**Le président** : – Nous avons le quorum. Je vous demande un peu de silence ; nous pouvons ouvrir notre 10<sup>e</sup> séance de cette législature. Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année politique 2012.

---

## Communication

Absence de MM. Junod et Français

**Le président** : – Je me dois d'abord d'excuser l'absence momentanée de MM. Olivier Français et Grégoire Junod, qui nous rejoindront en cours de soirée.

---

## Communication

Décès

**Le président** : – Mesdames et messieurs, je vous annonce trois décès. Tout d'abord, celui de M. Michel Buenzod, écrivain et enseignant vaudois, militant popiste. Il a été membre du Grand Conseil et de notre Conseil communal.

Je vous annonce aussi le décès de M. Fritz Wermelinger, papa de notre collègue et membre du bureau, Elisabeth Wermelinger.

Enfin, nous avons également pris connaissance du décès de M. Albert Paillard, frère de notre collaboratrice, M<sup>me</sup> Paillard.

Je demande au Conseil de se lever et d'observer une minute de silence.

*Les membres du Conseil communal se lèvent et observent une minute de silence.*

---

## Communication

Participation du président du Conseil communal au Conseil des jeunes

**Le président** : – Le 12 décembre 2011, j'ai participé à la première réunion de l'année du Conseil des jeunes, où j'ai pris connaissance avec intérêt du travail qui s'y fait.

---

## **Communication – Dépôt**

Pétition du Conseil des jeunes : « Ready to Start Up »

Lausanne, le 17 janvier 2012

A l'occasion de son 1<sup>er</sup> anniversaire qui se déroulera à l'Hôtel de Ville, lundi 12 décembre 2011, le Conseil des jeunes de Lausanne souhaite déposer la pétition suivante au Conseil communal :

**Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise. Ces espaces, d'une surface entre 10 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>, comprendraient des espaces communs : salles de conférences, WC. Les charges resteraient aux frais des bénéficiaires.**

### **But :**

Permettre aux jeunes entrepreneurs de bénéficier d'un bail gratuit d'une année (avec possibilité de renouvellement d'une année supplémentaire) pour développer leur entreprise.

### **Cadre :**

L'attribution de ces espaces s'effectuera par ..... sur la base d'un dossier complet. Les critères d'attribution tiendront, entre autres, compte : du nombre de participants, de leur âge, de la nature du projet, des retombées possibles pour la Ville de Lausanne.

Ces locaux, gracieusement mis à disposition par la Ville ne seront en aucun cas utilisés pour la fabrication de produits alimentaires. Seule la production de services et de certains biens matériels sera acceptée. (???)

### **Emplacements :**

Ces bureaux ne seront pas obligatoirement tous rassemblés dans une même structure. Les emplacements mis à disposition pourront évoluer d'année en année, en fonction des disponibilités de la Ville de Lausanne.

### **Public visé :**

Ce projet s'adressera particulièrement aux jeunes diplômés de l'EPFL, de l'UNI, des hautes écoles, d'écoles secondaires, etc.

### **Exemple d'entreprises possibles :**

Atelier de graphisme

Développement d'applications informatiques

Fiduciaire

Société de services, etc.

### **Les avantages :**

En plus de cette aide au démarrage apportée à ces jeunes entrepreneurs, grâce à cette contribution financière de la Ville, la cohabitation entre différents corps de métiers créera un réel échange et une émulation entre les utilisateurs. De plus, les bénéficiaires pourront se former un réseau de connaissances dans des domaines complémentaires.

(Signé) *Marc-Olivier Domenjoz et 54 cosignataires*

### **Communication – Dépôt**

Pétition de M. Eric Oberti « Pour que le “balcon” de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial »

Lausanne, le 20 décembre 2011

A la suite des postulats déposés par MM. les conseillers communaux Jean-Luc Laurent et Mathieu Blanc, ayant pour objet les problèmes sanitaires et sécuritaires posés tant au nord qu’au sud de la place de la Riponne et à un article paru récemment dans le journal *24 heures*, nous déposons la présente pétition munie de 1435 signatures.

En vous remerciant de bien vouloir donner à la présente pétition la suite qu’il convient, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président du Conseil communal, nos salutations les plus respectueuses.

#### **Texte de la pétition**

Les commerçants du Nord de la place de la Riponne, leur clientèle et les riverains demandent, par la présente pétition, que la Municipalité prenne des mesures énergiques et immédiates afin de rendre cet endroit accessible à tous et non pas le laisser squatté à journée faite par des groupes d’individus généralement alcoolisés et/ou toxicomanes qui génèrent des incivilités de tous ordres.

(Signé) *Eric Oberti, Luciano Fiorenza et 1435 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – Ces deux pétitions seront transmises directement à la Commission des pétitions.

---

### **Communication**

Visite du collège de Villamont

Séance d’information sur le droit de superficie

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – Je vous informe de l’organisation d’une visite du collège de Villamont, le jeudi 9 février à 17 h 30. Vous recevrez un courrier vous informant plus amplement, mais on tenait à vous en faire part aujourd’hui déjà.

La séance d’information sur le droit de superficie aura lieu lundi prochain, le 23 janvier, à 18 h, dans la salle du Conseil communal.

---

### **Communication**

Commission permanente de politique régionale

Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

Lausanne, le 13 décembre 2011

Lors de sa séance plénière du 5 décembre 2011, la Commission permanente de politique régionale s’est constituée comme suit :

Président :	M. Maurice CALAME, libéral-radical
1 <sup>re</sup> vice-présidente :	M <sup>me</sup> Marlène VOUTAT, La Gauche
2 <sup>e</sup> vice-président :	M. Jean-Luc CHOLLET, UDC
Secrétaire :	M. Denis DECOSTERD

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	M. Gilles MEYSTRE, libéral-radical M. Fabrice MOSCHENI, UDC
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M <sup>me</sup> Natacha LITZISTORF SPINA, Les Verts M <sup>me</sup> Diane WILD, libérale-radical
CULTURE ET LOGEMENT	M <sup>me</sup> Eliane AUBERT, libérale-radical M. Yves ADAM, socialiste
TRAVAUX	M <sup>me</sup> Sophie MICHAUD GIGON, Les Verts M. Laurent GUIDETTI, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M <sup>me</sup> Anne-Françoise DECOLLOGNY, socialiste M <sup>me</sup> Christiane JAQUET-BERGER, La Gauche
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M. Valéry BEAUD, Les Verts M. Benoît GAILLARD, socialiste
SERVICES INDUSTRIELS	M <sup>me</sup> Marlène VOUTAT, La Gauche M. Jean-Luc CHOLLET, UDC

---

### Communication

Ouverture d'un compte d'attente de 350 000 francs en vue de la réfection du collège de Saint-Roch

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les collèges de Saint-Roch et de Villamont regroupent la majorité des classes de l'établissement secondaire de Villamont. Il était donc nécessaire de planifier leur rénovation de manière cohérente. Une première étude menée en 2000 a permis de déterminer qu'il était préférable de procéder en premier lieu à la réfection du collège de Villamont, en raison des possibilités d'agrandissement qu'offrait la parcelle.

Malgré un état de vétusté connu de tous du collège de Saint-Roch, priorité a dont été donnée au projet de rénovation, de transformations et d'agrandissement de Villamont. Après un concours sur appel sélectif, puis la modification du PPA, un crédit d'étude a été mandaté en 2005, puis un crédit d'ouvrage accordé en 2007 par le Conseil communal.

Ouvert en 2008, le chantier du collège de Villamont sera achevé en 2012. Il est donc grand temps de reprendre l'étude de l'assainissement et de la rénovation du collège de Saint-Roch.

En effet, le collège de Saint-Roch a été construit en 1874. Le report de sa réfection, planifiée de très longue date, conduit à un état inquiétant de délabrement des façades et de vétusté de l'enveloppe, sans parler des sanitaires et des classes. A l'état du vieux collège s'ajoutent les graves problèmes d'infiltrations relevés depuis plus de vingt ans dans le bâtiment des salles de gymnastique construit au début des années 70, et dont l'utilisation rappelle, à un degré moindre, celle du collège de Boissonnet : des travaux à hauteur d'un demi-million de francs ont été réalisés depuis plus de dix ans, sans amélioration constatée.

Au vu de la situation du plan des investissements et de l'impossibilité d'assumer un court terme un investissement important dans la foulée de celui consacré à Villamont, une étude approfondie s'impose pour élaborer différents scénarios, par exemple pour une réfection par étapes de ce collège historique, qui devra par ailleurs rester en exploitation durant les travaux. A cet effet, la Municipalité souhaite ouvrir un compte d'attente de 350 000 francs.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui a donné son accord.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

---

## **Communication**

Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz – Lignes de bus tl : halte à la sous-traitance abusive  
Interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts – Sous-traitance aux tl et application de la CCT des transports publics vaudois  
Réponse aux résolutions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de sa séance du 19 janvier 2010, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de Madame Rebecca Ruiz intitulée « Ligne des bus tl : halte à la sous-traitance abusive ! », le Conseil communal a adopté les résolutions reprises ci-dessous.

### **Résolution de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz**

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, par le biais de ses représentant-e-s au sein du Conseil d'administration et du Conseil de direction des tl, exige qu'à l'avenir, toutes les entreprises sous-traitantes des tl disposent d'une CCT reconnue et en vigueur, dont les clauses sont analogues à celles en vigueur aux tl.*

### **Résolution de M. David Payot**

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité défende auprès des tl les principes suivants :*

- *Privilégier l'exécution des tâches tl par le personnel de la société plutôt que par des sous-traitants.*
- *Lorsque la sous-traitance est tout de même choisie, réexaminer régulièrement sa nécessité.*

Lors de sa séance du 27 avril 2010, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts intitulée « Sous-traitance aux tl et application de la CCT des transports publics vaudois », le Conseil communal a adopté la résolution reprise ci-dessous.

### **Résolution de M. Jean-Michel Dolivo**

*Le Conseil communal souhaite que les représentants de la Ville de Lausanne au conseil d'administration et au comité de direction des tl interviennent par tous les moyens*

*possibles et de façon pressante, pour que toute entreprise sous-traitante des tl, exploitant des lignes de transport soit soumise impérativement à la Convention collective de travail cadre des transports publics vaudois (CCT).*

La présente communication a pour but de répondre aux vœux du Conseil communal et de l'informer des démarches entreprises depuis le vote desdites résolutions.

#### **Résolution de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz**

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, par le biais de ses représenté-e-s au sein du Conseil d'administration et du Conseil de direction des tl, exige qu'à l'avenir, toutes les entreprises sous-traitantes des tl disposent d'une CCT reconnue et en vigueur, dont les clauses sont analogues à celles en vigueur aux tl.*

#### **Résolution de M. Jean-Michel Dolivo**

*Le Conseil communal souhaite que les représentants de la Ville de Lausanne au conseil d'administration et au comité de direction des tl interviennent par tous les moyens possibles et de façon pressante, pour que toute entreprise sous-traitante des tl, exploitant des lignes de transport soit soumise impérativement à la Convention collective de travail cadre des transports publics vaudois (CCT).*

#### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité partage les préoccupations du Conseil communal concernant le respect par des entreprises sous-traitantes des tl des conventions collectives de travail en vigueur. Cela vaut d'ailleurs pour le domaine des transports comme pour d'autres activités (sécurité, nettoyage par exemple). Les représentants de la Municipalité au conseil d'administration et au comité de direction des tl seront donc attentifs à ces questions.

S'agissant des aspects évoqués dans les interpellations, il convient de préciser que la Direction tl a lancé en juillet 2010 un appel d'offres pour une mise au concours des prestations « minibus ». L'appel d'offres prévoyait alors des conditions de travail comparables à celles de la CCT-cadre de l'UVTP (Union vaudoise des transports publics), reprenant en particulier le salaire minimum et l'obligation d'établir pour chaque collaborateur, un contrat régissant les rapports de travail. Le chapitre de l'appel d'offres traitant des conditions sociales a fait l'objet d'une consultation auprès du SEV (Syndicat du personnel des transports), partenaire contractuel de la CCT applicable aux tl. Le critère d'adjudication « qualité des conditions sociales » entrait pour 25 % de choix de l'adjudicataire. L'appel d'offres prévoyait également que ce dernier mette en place un suivi de contrôle de l'application de la LDT (Loi sur la durée du travail), et renseigne régulièrement les tl sur son application.

Le contrat conclu avec l'entreprise adjudicataire (MSA Minibus Services SA) prévoit une obligation de renseigner les tl sur la qualité de service et sur le respect des exigences contractuelles. Les tl ont pu s'assurer de la mise en œuvre de contrats de travail pour chaque collaborateur MSA, y compris pour les auxiliaires. Concernant le contrôle de la LDT (temps de travail quotidien, temps de conduite), un rapport trimestriel documenté est attendu de la part de MSA. Des audits annuels chez MSA réalisés par les tl sont prévus. En cas de dérive, des audits inopinés peuvent être réalisés. Si une anomalie est constatée, MSA a pour obligation de renseigner les tl sur les faits ainsi que sur les mesures prises.

Avec la mise en place de ces mesures, les tl disposent aujourd'hui des moyens adéquats pour contrôler la qualité de service et les conditions de travail de l'entreprise sous-traitante.

A ce jour, les tl n'ont reçu aucune information traduisant des insatisfactions du personnel MSA ou du SEV au sujet des conditions de travail MSA dans le cadre du contrat actuel.

### Résolution de M. David Payot

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité défende auprès des tl les principes suivants :

- Privilégier l'exécution des tâches tl par le personnel de la société plutôt que par des sous-traitants ;
- Lorsque la sous-traitance est tout de même choisie, réexaminer régulièrement sa nécessité.

### Réponse de la Municipalité

Un contrat de sous-traitance « minibus » a été signé en date du 11 décembre 2003 pour une durée de cinq ans (échéance décembre 2008) avec la société MSA Minibus Services SA. Courant 2009, un nouvel appel d'offres prêt à être lancé a finalement été reporté d'une année sur décision de la direction tl, qui souhaitait faire un état des lieux pour une éventuelle réorientation stratégique avant de poursuivre dans la voie de la sous-traitance.

Après analyse des orientations stratégiques possibles, le conseil d'administration tl a opté pour la poursuite de la sous-traitance de prestations de transport par minibus. Cette décision était motivée, d'une part, par le surcoût important occasionné en cas de reprise de ces prestations par les tl (50 % à 80 % de coûts supplémentaires à charge des collectivités, notamment du fait des coûts liés à l'acquisition d'une flotte de minibus), d'autre part, par les contraintes sur les conducteurs tl liés aux horaires particuliers de réalisation de ces prestations.

Les prestations de sous-traitance minibus représentaient environ le 5,8 % de l'offre tl route en 2010. Elles sont en majorité fournies en soirée, ainsi que le dimanche.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

---

### Communication

Visite du chantier de l'Opéra

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – Je vous rappelle que la visite du chantier de l'Opéra aura lieu demain à 17 h.

---

### Communication

TRIDEL SA – Visite du centre de traitement et de valorisation des déchets

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que, partant du fait que suite à la mise en place des nouvelles autorités communales vaudoises nombre de conseillères et de conseillers, municipaux, communaux ou généraux, peuvent être intéressés à découvrir les activités du centre de traitement et de valorisation des déchets, TRIDEL SA convie les

organes des communes membres des périmètres de gestion des déchets GEDREL SA, VALORSA SA et STRID SA à visiter l'usine du Vallon le

**jeudi 26 janvier 2012 de 16 h à 20 h - Rue du Vallon 35, 1005 Lausanne.**

A l'issue de la visite, une collation sera servie, permettant aux participants d'échanger leurs expériences de manière informelle. Les membres du conseil d'administration de TRIDEL SA seront également présents à cette occasion.

Dès lors, nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner le bulletin de participation ci-joint d'ici le 5 janvier 2012.

Le soussigné de droite demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président : *Olivier Français*

Le secrétaire : *Fadi Kadri*

---

## Communication

Réponse à la question N° 96 de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Electricité consommée par la Ville de Lausanne »

« *Electricité consommée par la Ville de Lausanne* »

La Ville de Lausanne est active à deux niveaux au moins en ce qui concerne l'électricité.

Comme distributeur d'abord, les Services industriels de Lausanne proposent, dans le cadre de chaque tarif basse tension et moyenne tension, une gamme de produits qui offrent la possibilité à l'ensemble des consommateurs de choisir l'origine de leur électricité ; Nativa : énergie électrique dont le 90 % au minimum est d'origine hydraulique, certifiée sur la base d'un bilan annuel, et dont le solde est produit par des unités de production éoliennes, solaires et/ou de recyclage des déchets ; Nativa plus : énergie électrique, certifiée sur une base annuelle, composée de 50 % minimum d'hydraulique, de 40 % au minimum d'électricité produite par des installations de biomasse et/ou solaires ; Combi : énergies électriques non renouvelables ou énergie dont l'origine n'est pas vérifiable.

Comme collectivité locale ensuite, la Ville de Lausanne et ses services sont également des consommateurs finaux, que l'on pense par exemple à l'alimentation électrique des ordinateurs, à l'éclairage interne des bâtiments et à l'éclairage public.

Dans cette configuration, quel type d'électricité consomme la Ville elle-même. Est-elle entièrement d'origine renouvelable et quelles sont les différences de prix pour elle par rapport à d'autres options comprenant l'énergie électrique non renouvelable ou d'origine non vérifiable ?

S'agissant de l'éclairage public plus précisément, l'électricité est-elle également entièrement d'origine renouvelable ? Si oui, quel est le surcoût lié à ce choix par rapport à d'autres options ?

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité a porté son choix sur le tarif standard nativa® 100 % renouvelable d'origine certifiée. Les différences de prix par rapport à une autre option comprenant de l'énergie électrique non renouvelable ou d'origine non vérifiable ont été déterminées. Elles ne justifient pas une modification de sa décision du 27 octobre 2010, tant pour sa consommation propre que pour l'éclairage public de la commune.

Le prix de l'énergie électrique 2011 pour un ménage moyen et près de 20 % de l'administration communale (tarif Profil Simple) est de 12,8 ct./kWh pour la gamme *nativa*®, 11,86 ct./kWh (soit 0,94 ct./kWh de moins) pour la gamme la moins chère *combi*, et 17,05 ct./kWh (4,25 ct./kWh de plus) pour la gamme *nativa*® *plus*. Pour de plus gros consommateurs (tarifs Profils Puissance), les écarts entre la gamme *nativa*® et *combi* n'est que de -0,31 ct./kWh. Plus de 80 % de la consommation de la Ville est de type « Profils Puissance », localisée aux SiL et à la Direction des travaux.

**Quel type d'électricité consomme la Ville elle-même ? Est-elle entièrement d'origine renouvelable et quelles sont les différences de prix pour elle par rapport à d'autres options comprenant l'énergie électrique non renouvelable ou d'origine non vérifiable ?**

Les coûts d'acheminement ne sont pas influencés par la qualité de l'énergie fournie par les Services industriels (SiL). Par décision de la Municipalité en sa séance du 27 octobre 2010 qui voulait que la Ville soit exemplaire en terme de consommation, l'administration devait choisir la gamme à orientation plus écologique *nativa*® pour sa fourniture d'électricité. Le service commercial des SiL (SiLCom), afin de promouvoir la gamme *nativa*® *plus*, a choisi cette gamme plus onéreuse pour les sites autour de la place Chauderon. Ce choix représente un surcoût annuel d'environ CHF 17 000.- pour une consommation d'environ 0,4 GWh.

Selon les statistiques 2010, les services de la Ville ont consommé pour leur usage propre 59,32 GWh, représentant une valeur hors taxes pour la part énergie de CHF 5,46 millions. Cette énergie de type *nativa*® est bien 100 % renouvelable de source certifiée. Les SiL et la Ville en général communiquent très positivement sur ce choix.

Comme n'importe quel client, il est techniquement possible que la Ville opte pour une autre gamme tarifaire comme *combi* ou *nativa*® *plus*. Avec le choix *combi*, le gain réel n'est que de CHF 135 000.- par an. En effet, la marge réduite, issue des ventes par SiLCom auprès des autres services, serait incluse dans le bénéfice des SiL. Elle est intégralement reportée (sans TVA ni impôt) dans celui de la Ville, neutralisant la diminution des dépenses. La seule économie représenterait les frais de certification qui ne devraient plus être dépensés chez SiLCom.

Les conséquences de cette économie de 2,5 % sur les coûts de l'énergie, soit à peine 1 % sur les coûts totaux de l'électricité, seraient désastreuses pour l'image de la Ville. En tant que Cité de l'Énergie, qui promeut auprès de ses citoyens-clients l'achat d'énergie renouvelable, il serait particulièrement incohérent qu'elle renonce à consommer pour elle-même de l'énergie renouvelable d'origine certifiée provenant d'une bonne part de ses propres installations. En outre ce serait une très mauvaise publicité si cela venait à se savoir.

Le choix de consommer la gamme *nativa*® *plus* au lieu de la gamme actuelle *nativa*® est plus difficilement réalisable. En effet, les SiL ne disposent actuellement pas d'assez de cette énergie pour approvisionner toute l'administration. Le coût supplémentaire théorique pour la fourniture de 60 GWh serait d'environ CHF 2,52 millions par rapport au coût actuel avec *nativa*®. Pour les mêmes raisons que ci-dessus, il n'y aurait pas de frais liés à l'augmentation des dépenses des services de la Ville, compensée par celle des recettes des SiL. Cependant les coûts de certification *naturemadeStar* ! sont très élevés. Le surcoût réel lié à la certification du produit *nativa*® *plus*, serait de l'ordre de CHF 2,37 millions annuel.

**S'agissant de l'éclairage public plus précisément, l'électricité est-elle également entièrement d'origine renouvelable ? Si oui, quel est le surcoût lié à ce choix par rapport à d'autres options ?**

L'énergie de l'éclairage public (EP) consommée sur la commune de Lausanne est de type *nativa*®, entièrement renouvelable et donc de production certifiée. Elle représente 7 GWh et est financée au moyen de la taxe communale de 0,65 ct./kWh que verse chaque client

des SiL par le biais des factures de consommation d'électricité. A ce titre, les services de la Ville contribuent aux recettes pour un montant annuel d'environ CHF 385 000.- qui n'est pas vraiment soumis à une possibilité d'économie.

Le montant de la taxe correspond aux coûts effectifs des prestations de l'EP, qui incluent diverses charges, dont les coûts d'approvisionnement en énergie *nativa*® et notamment une petite marge pour les SiL. Si les recettes diminuent suite à la diminution des ventes (montants inférieurs suite au choix combi pour les services de l'administration d'une part, mais en vertu de l'égalité de traitement envers la taxe également pour tous les autres clients de la commune d'autre part), le bilan global charges-revenus devra rester équilibré. Cela implique que le montant des taxes devra lui aussi diminuer, tout comme la marge. La réduction de la marge, reportée des SiL à la Ville, compensera proportionnellement la réduction de coûts des divers services de l'administration. Il n'y aura pas de gain financier significatif si l'EP n'est plus renouvelable.

Comme dans le cas de la question sur la consommation d'énergie, les conséquences de l'abandon de la gamme *nativa*® pour l'EP seraient désastreuses pour l'image de la Ville, alors que l'économie financière sur les coûts totaux de l'électricité serait à peine chiffrable.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## **Communication**

Réponse à la question N° 93 de M<sup>me</sup> Sarah Frund « Conditions de travail des stagiaires à la Commune de Lausanne »

La Municipalité répond comme suit à la question de Madame la conseillère communale, Sarah Frund, concernant les conditions de travail entourant les stagiaires engagés temporairement dans l'administration :

### **Préambule**

Il est important de préciser qu'au vu du caractère éphémère de ce genre d'activité, il n'existe aucune gestion centralisée. Les services bénéficient ainsi d'une totale autonomie en la matière, dépendante principalement de leur capacité d'accueil.

De plus, le logiciel PeopleSoft ne permet pas de faire ressortir l'historique de chaque engagement de ce type de population. En effet, alors qu'une traçabilité des auxiliaires est possible, celle des stagiaires l'est beaucoup moins et dépend principalement du code introduit dans ledit logiciel (code auxiliaire ou stagiaire). Il est également probable que dans certaines circonstances (engagement de très courte durée) le stagiaire ne soit même pas annoncé.

En raison des informations ci-dessus, il nous a été très difficile de fournir des informations reflétant l'exacte réalité.

### **Etat des lieux**

L'engagement d'auxiliaires est réglé selon l'art. 81 RPAC qui précise :

1. Pour exercer des emplois temporaires – en règle générale pour une durée de trois mois au maximum – les directions peuvent engager du personnel auxiliaire. Pour une durée plus longue, l'engagement du personnel auxiliaire est de la compétence de la Municipalité.

2. Ce personnel est soumis aux dispositions du Code des obligations sur le contrat de travail ainsi qu'aux dispositions de droit public sur le travail.
3. De plus, pour fixer les conditions d'emploi du personnel auxiliaire, la Municipalité se conforme aux conventions collectives en vigueur à Lausanne.

### Réponses aux questions

Les informations utilisées pour répondre aux questions de Madame la conseillère communale Sarah Frund ont été recueillies au moyen du logiciel PeopleSoft. Il est précisé qu'elles ne sont en aucun cas exhaustives.

1. Quel est le nombre des stagiaires engagés en 2010 ?
  - Nous avons recensé 270 stagiaires.
2. Dans quels services et pour quels métiers sont-ils engagés ?
  - Il s'agit des services suivants :

DEVCOM	Psychologie scolaire	Parcs & promenades
SPeL	Santé des écoles	Travail et intégration
SOI	Secrétariat général DEJE	Service social
Bibliothèques et archives	Contrôle des habitants	Magasin général (MAGESI)
Culture	Sports	Service du dév. stratégique
FODOVI	Routes et mobilité (R&M)	Coordination et cadastre
Logements et gérances	Ecoles primaires & secondaires	Assainissement
Accueil de jour de l'enfance	Jeunesse et loisirs	eauservice
Dentaire	Architecture	

- Il n'a pas été possible de déterminer les métiers pour lesquels les stagiaires ont été engagés.
3. Quelles sont les durées de ces stages ?
    - La durée moyenne est de 162 jours (minimum 3 jours – maximum 261 jours)
  4. Quels sont les âges et les degrés de formation de ces travailleurs et de ces travailleuses ?
    - L'âge moyen de ce personnel est de 22 ans (plus jeune 13 ans – plus âgé 57 ans)
    - Il n'y a aucune indication disponible sur les degrés de formation.
  5. Quel est leur salaire, est-il différent en fonction de certains critères ci-dessus ?
    - L'indemnité est réglementée par l'IA-RPAC 81.08.

Durée	Fr. / semaine
Stage de 1 à 3 semaines	Fr. 249.00

Durée	Fr. / mois
Stage de 1 à 3 mois	Fr. 996.00
Dès le 4 <sup>e</sup> mois, le salaire est augmenté à	Fr. 1073.00

- Certains stages ne sont pas rémunérés (ex : stage en orientation en cours de scolarité).

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

---

## Communication

Organisation de la Municipalité pour 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

En sa séance du 14 décembre 2011, la Municipalité a décidé de s'organiser comme suit pour l'année 2012 :

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-président : M. Oscar Tosato

Direction	Titulaire	Suppléant
Administration générale	<b>M. Daniel Brélaz</b>	M. Oscar Tosato
Sécurité publique et sports	<b>M. Marc Vuilleumier</b>	M <sup>me</sup> Florence Germond
Culture et logement	<b>M. Grégoire Junod</b>	M. Olivier Français
Travaux	<b>M. Olivier Français</b>	M. Marc Vuilleumier
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	<b>M. Oscar Tosato</b>	M. Jean-Yves Pidoux
Finances et patrimoine vert	<b>M<sup>me</sup> Florence Germond</b>	M. Grégoire Junod
Services industriels	<b>M. Jean-Yves Pidoux</b>	M. Daniel Brélaz

Secrétaire municipal M. Christian Zutter

Secrétaire municipal adjoint M. Sylvain Jaquenoud

Secrétaire municipal remplaçant M. Jean Borloz

Nous vous remercions de prendre bonne note de cette information et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

---

## Communication – Dépôt

Motion de M. Hadrien Buclin et consorts : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes »

Lausanne, le 7 décembre 2011

(Signé) *Hadrien Buclin et 2 cosignataires*

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usages motorisés ? »

Lausanne, le 13 janvier 2012

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la Justice ! »

Lausanne, le 13 décembre 2011

(Signé) *Pierre Oberson et 4 cosignataires*

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? »

Lausanne, le 6 décembre 2011

(Signé) *Benoît Gaillard*

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Albert Graf et consorts : « Quand Chauderon sera-t-elle libérée des dealers ? »

Lausanne, le 17 janvier 2012

(Signé) *Albert Graf et 7 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

### **Proposition de modification du règlement sur la vidéosurveillance Rapport-préavis N° 2010/29**

Lettre de la Municipalité du 23 décembre 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil a adopté, le 11 octobre 2011, le règlement mentionné sous rubrique, afin de mettre les installations de vidéosurveillance lausannoises en conformité avec la Loi vaudoise sur la protection des données personnelles (LPrD).

L'article 7 dudit règlement stipule que : « La durée de l'enregistrement est permanente, à l'exception des bâtiments scolaires et des déchèteries pour lesquels l'enregistrement a lieu uniquement hors des heures d'école ou hors des heures d'ouverture. »

Le préposé vaudois à la protection des données et à l'information souhaite que les termes « en principe » (prévus dans le texte initial) soient ajoutés à l'article en question, dans le but de couvrir d'éventuelles autres exceptions.

Afin d'éviter de devoir, pour un aussi modeste changement, suivre à nouveau, de manière si rapprochée, l'ensemble du processus législatif, opération qui ne manquera pas de retarder l'entrée en vigueur du règlement, déjà ultérieure à la date butoir fixée par la LPrD, à savoir le 1<sup>er</sup> novembre 2011, nous nous permettons de suggérer que la présente information soit reprise lors de la prochaine séance du Conseil communal, au cours de laquelle vous pourriez, sur cette base, voter l'ajout nécessaire à la validation cantonale.

L'article 7 du règlement en cause deviendrait donc : « La durée de l'enregistrement est, en principe, permanente, à l'exception des bâtiments scolaires et des déchèteries pour lesquels l'enregistrement a lieu uniquement hors des heures d'école ou hors des heures d'ouverture. »

Sachant que l'article 35 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC; RSV 175.11) prévoit que toute proposition de la Municipalité doit obligatoirement être renvoyée à l'examen d'une commission, cette proposition de procédure simplifiée a été soumise au Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI), qui ne s'y oppose pas si le Conseil communal et la Municipalité la souhaitent d'un commun accord, dûment inscrit au procès-verbal de séance.

Dans l'hypothèse où le Conseil communal souhaiterait procéder de manière tout à fait formelle, la Municipalité lui remettrait, dans les meilleurs délais, un bref rapport-préavis proposant la modification demandée, en l'invitant à bien vouloir traiter ce dernier au plus vite.

En vous remerciant par avance du bon accueil que vous voudrez bien réserver à cette procédure particulière, dictée par des impératifs pratiques évidents, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

#### Discussion

**Le président** : – A la fin 2011, le Bureau a traité cette demande de la Municipalité et a décidé de porter ce point à l'ordre du jour dans les opérations préliminaires. Vous avez reçu une copie de la lettre de la Municipalité adressée au Conseil, qui nous demande de procéder à une modification de ce règlement sur la vidéosurveillance.

Le 11 octobre 2011, nous avons accepté le règlement et le préavis 2010/29. Il a été envoyé au Canton, et nous avons reçu un retour du préposé vaudois à la protection des données et à l'information ; il nous demande une modification de l'article 7 de ce règlement, soit du terme « en principe ». Deux possibilités sont offertes à notre Conseil. La première est d'accepter d'entrer en matière ce soir et de traiter cette modification du règlement. La deuxième possibilité est que le Conseil refuse cette procédure ; nous serons alors dans l'obligation de retirer ce rapport-préavis et de relancer une procédure avec un nouveau rapport-préavis.

Avant d'ouvrir la discussion, je vous propose de donner la parole au municipal en charge du dossier. Nous procéderons ensuite avec un débat sur l'acceptation de la procédure simplifiée, puis à un débat sur le fond et, enfin, nous voterons.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports** : – Effectivement, il y a eu un problème ; on a de la peine à savoir exactement où entre les notes de séances, le rapport du Conseil communal, un règlement qui a été renvoyé après amendements au

préposé à la protection des données pour rectification et le règlement envoyé au Conseil d'Etat pour explication définitive. A l'article 7, le terme « en principe », qui était dans le texte initial proposé par la Municipalité, a disparu. Or, le préposé à la protection des données tient beaucoup à ce que ce « en principe » figure à l'article 7, car il veut se réserver le droit de limiter l'enregistrement desdites caméras dans des circonstances particulières et lors de demandes particulières, puisque la situation de chaque caméra doit lui être soumise. Cela pourrait être, par exemple, qu'une caméra verrait le premier banc d'une église et lorsqu'il y a une cérémonie, un culte ou autre chose, il veut pouvoir demander que, pendant l'office, cette caméra ne soit pas en fonctionnement. Il y tient beaucoup.

Nous nous sommes renseignés auprès du Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) pour savoir si une procédure accélérée pouvait être admise. Il nous a été répondu qu'il ne s'opposait pas à ce genre de procédure, si le Conseil communal et la Municipalité l'entendaient ainsi. D'où l'essai que nous faisons. Il est bien clair que s'il devait y avoir la moindre opposition sur la procédure, la Municipalité retirerait cette proposition et proposera un préavis normal d'une ou deux pages. Simplement, cela retardera le processus. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'avoir un long débat sur le fond, mais sur la procédure ; si elle est contestée, nous retirons cette proposition simplifiée.

**Le président :** – Il s'agit d'une correction mineure, donc faites preuve de réalisme au niveau politique et essayez de ne pas entrer dans un débat de fond sur la vidéosurveillance ; ce n'est pas le but. Restons uniquement sur l'ajout du terme « en principe » à l'article 7 du règlement.

La discussion est ouverte.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** – Le PLR s'opposera à cette procédure simplifiée, pas pour embêter et retarder les choses, mais, pour nous, ce terme « en principe » a une portée importante, ce d'autant qu'il nous semble que la Loi sur la protection des données et ses exigences sont déjà suffisamment remplies par les autres points du règlement.

Je comprends que le Canton demande d'examiner cela à nouveau, mais pour un grand nombre d'élus PLR ce « en principe » réduit la portée et l'importance de la caméra de vidéosurveillance. Nous souhaitons qu'une véritable discussion ait lieu sur cette question, ce d'autant plus que dans le rapport qui avait été soumis au Conseil, le « en principe » était biffé. C'est peut-être de là que vient le problème. Pour le PLR, la durée de l'enregistrement doit être permanente ; il faudrait examiner ce que veut dire « en principe » lors d'une véritable procédure.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports :** – Suite à l'intervention de M. Blanc, la Municipalité retire sa proposition et vous présentera un préavis sur le sujet dans un délai très court.

**Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.**

## Questions orales

Question

**M<sup>me</sup> Marlène Voutat (La Gauche) :** – Ma question s'adressait à M. Français, mais je pense que M. Brélaz peut y répondre. Elle concerne l'e-mail qu'on a reçu en début janvier du Collectif Gare à propos du projet urbanistique de ce quartier avec l'arrivée du Pôle muséal, les projets d'agrandissement de la Gare, la construction du m3 et les aménagements futurs. J'aimerais d'abord avoir la confirmation que la Municipalité a signé la convention d'échange des terrains des Halles CFF et de la zone constructible de Malley. A quelle date a été signée cette convention ? Si ratification il y a, ce sera à quelle date ?

Elle sera la première étape pour nous, les habitants sous-gare, de cet immense chantier qui se fera prochainement.

Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – C'est M. Junod, qui n'est pas encore arrivé, qui s'occupe de ce dossier. M. Français y a participé et je l'ai négocié lors de la précédente législature ; c'est pourquoi je peux vous répondre.

La Municipalité a signé la convention de manière définitive au deuxième semestre de l'année passée – je n'ai pas la date exacte –, sous condition de l'acceptation du Conseil communal. Vous savez aussi bien que moi que nous dépasserions nos pouvoirs si nous faisons une signature inconditionnelle. Pour le reste, c'est une étape importante qui devrait avoir lieu entre 2013 et 2016. L'échange de terrains est conditionné au projet, ce qui veut dire que si le projet du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) devait ne pas aboutir, si des amendements le perturbent en le rendant impossible, il n'y aura simplement plus d'échange. Ce terrain resterait comme il est, en jachère ; je ne sais pas ce qu'en feraient les CFF dans ce cas.

Les travaux importants de la gare vont jusqu'au-delà de Renens ; il y a le saute-mouton, le milliard. Cela dépasse très largement la Gare de Lausanne, où il y a presque une centaine d'étapes différentes pour ménager le trafic voyageurs ; l'essentiel est là. Pour le reste, il y a effectivement des élargissements de quais ; c'est un projet qui est soumis actuellement à des études pour s'assurer que les réponses données aux différentes personnes préoccupées soient solides. Il n'y a pas d'autre solution ; en tout cas, il n'y a pas de solution au nord. On essaye de limiter au minimum le nombre de bâtiments qui devront disparaître et on cherche des solutions de remplacement. La Municipalité est engagée avec les CFF dans un processus pour permettre des relogements autant que possible dans le quartier, sinon avec des conditions semblables, mais cette négociation n'a pas encore abouti.

Le 31, puisque la Municipalité a demandé l'urgence, vous devriez traiter le fond du sujet. Quant aux gros travaux autour de la gare, ils ne commenceront en aucun cas avant 2016, probablement avec les procédures plutôt en 2017 ou 2018 ; si tout se passe normalement, le musée sera inauguré à ce moment.

Question

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Ma question est conjointe à M. Picard ; nous nous interrogeons sur la durée du parcage des places de parc du côté sud de la place de la Sallaz. En effet, en discutant avec plusieurs commerçants, on se rend compte que peu de gens ont le temps de se rendre au restaurant pour manger une assiette ou d'aller dans une grande surface pour faire des achats. La question est la suivante : est-ce qu'il est prévu d'augmenter la durée à deux heures, voire de réserver quelques places uniquement pour les commerces ?

Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – C'est une question technique pour laquelle je n'ai pas de réponse. Le directeur des Travaux étant absent, elle lui sera transmise et il vous répondra par écrit.

Question

**M. Julien Sansonnens (La Gauche)** : – Ma question concerne les tl ; elle s'adresse donc probablement à M. le syndic. Le quartier de Maillefer se développe et il n'est pour l'instant pas ou mal desservi par les transports publics. Les habitants ont découvert l'existence d'une ligne assez mystérieuse, la N° 23, sur le nouveau plan des tl. Est-ce que vous êtes en mesure de nous fournir des informations quant à sa fréquence, son horaire et sur le matériel qui est amené à rouler sur cette ligne ? Est-ce que celle-ci sera électrifiée ? Peut-être l'est-elle déjà, je n'ai pas vérifié. Puisqu'il s'agit, d'après le plan des tl, d'une toute petite ligne de 3 arrêts, qui est peu pratique puisqu'il faut passer par la ligne 3 ou la 8 avant de pouvoir

l'emprunter, est-ce qu'un raccordement à la ligne N° 1 à la Blécherette – qui semble le plus logique en ce qui concerne le quartier de Maillefer – est envisagé ou possible ?

Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Je suis un peu plus compétent sur cette question, parce que je suis vice-président du Conseil d'administration des tl. La question doit être remise dans un autre contexte ; ce qui est prévu, c'est la prolongation de la ligne 3 dans le quartier de Maillefer, comme dans le plan des investissements. Normalement, nous souhaitons réaliser ceci d'ici 2013 ou 2014. Le chantier devrait démarrer d'ici quelques mois. Ce chantier étant commun aux communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne, la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, qui a pas mal d'autres projets – tout comme nous –, n'est pas sûre de trouver le financement pour le moment, soit pendant cette législature.

Il s'agit évidemment de discussions intercommunales. Nous insistons pour que les charges qui avaient été prévues avec le permis de construire, y compris pour Le Mont, soient réalisées. Si on n'arrive pas à trouver de solution, il y aura un problème. Néanmoins, si nous n'arrivons pas à trouver de solution, une ligne transitoire de minibus allant de Bellevaux à Maillefer, voire de la Blécherette, serait alors mise en place ; mais on aimerait bien pouvoir passer à la solution définitive tout de suite. Il n'est, pour le moment, pas prévu d'avoir une ligne de Maillefer jusqu'à la Blécherette, puisqu'il s'agirait d'une ligne à haute densité – la 3 –, qui, petit à petit, retrouve ses anciens horaires.

**M. Julien Sansonnens (La Gauche)** : – Excusez-moi, sur l'horaire il est marqué que cette ligne 23 sera mise en fonction probablement au premier trimestre 2012. Les habitants l'attendent. Qu'est-ce qui va se passer ?

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – C'est une solution transitoire en attendant la solution définitive. Je ne connais pas le jour exact de l'ouverture ; en ce qui concerne l'horaire, quand j'étais très jeune on me disait que, comme il y avait quatre fois moins de lignes, je savais par cœur les horaires des tl, y compris les horaires futurs ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. Si vous voulez poser une question de ce genre avec une chance de réponse immédiate, il faut l'envoyer un peu avant la séance.

Question

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Ma question, qui s'adresse au directeur de la Sécurité publique et sports, ne s'inspire pas du chant des sirènes et de leurs voix mélodieuses, mais, au contraire, de celles de certains véhicules prioritaires usant à tous crins des avertisseurs sonores, en particulier la nuit. Tout en rappelant que s'ils *veulent* revendiquer la priorité, ces véhicules doivent actionner les avertisseurs deux tons, je me fais le porte-parole de certaines personnes en demandant quelles directives sont données à leurs usagers, tant il est vrai qu'il paraît y avoir un certain abus.

Réponse de la Municipalité

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports** : – Il y a effectivement une question de responsabilité par rapport aux feux d'urgence. S'il devait y avoir une collision avec une voiture de police se rendant sur le lieu d'un cambriolage ou d'un accident ou je ne sais quoi d'autre, qui entrerait en collision avec un véhicule sans qu'il ait enclenché les feux et les sirènes, cela le lui serait probablement reproché. Pour ce qui est des instructions, ils sont priés de les utiliser le moins possible quand il n'y a pas de danger avéré, notamment dans les carrefours ou en plein centre-ville. Mais c'est vrai que, comme vous le savez, l'activité policière de nuit est relativement intense et, pour des questions de responsabilité aussi, les policiers enclenchent ces systèmes lorsqu'ils le jugent opportun pour protéger les autres usagers de la route ou des trottoirs.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Je ne suis pas satisfait de la réponse ; j'y reviendrai ultérieurement.

Question

**M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique (Les Verts)** : – J'ai une question par rapport à la politique de l'égalité de la Ville ; elle s'adresse à M. le syndic. J'ai regardé attentivement la liste des chefs de service que l'Administration communale nous a fait parvenir en début de cette année. J'ai vu, à mon plus grand étonnement, que seulement quatre femmes sur trente-cinq personnes étaient cheffes de service, alors que la Ville de Lausanne se targue d'avoir, je cite : « une politique active de promotion de l'égalité entre hommes et femmes depuis plus de vingt ans ». J'ai donc trois questions. (*Un conseiller fait remarquer dans la salle qu'il s'agit d'une question avec trois questions.*) Donc une question avec trois sous-points. (*Rires.*)

Question 1a : Comment la Municipalité juge-t-elle cet état de fait ?

Question 1b : Est-ce que des mesures spécifiques sont envisagées pour remédier à l'absence flagrante de femmes dans des positions-cadres à la Ville de Lausanne ?

Question 1c : Cela m'intéresserait de savoir si, à qualifications égales, les femmes sont favorisées. Est-ce que le job sharing est possible à la Ville de Lausanne ?

**Le président** : – Cela fait trois questions, mais on vous le pardonne, car vous l'avez très bien fait.

Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – De nombreux rapports ont été fournis ces dernières années suite à diverses interventions parlementaires montrant effectivement que la Ville de Lausanne a une politique exemplaire en matière d'égalité des sexes en général. Un rapport démontre que le seul domaine où nous avons encore des difficultés est celui des fonctions historiquement attribuées aux femmes, où, dans un certain nombre de cas, la classification est plus basse que celle des fonctions historiquement liées aux hommes. C'est un des défis du projet Equitas, qui devrait arriver à terme vers la fin de la législature, voire un peu avant, que d'essayer de corriger cette dernière inégalité flagrante.

Le même rapport montre également que, pour toutes sortes de raisons liées aux carrières – interruptions et autres –, il y a un peu moins de femmes cadres en général que d'hommes. C'est un sujet de préoccupation. Lors d'une postulation, nous avons tendance à privilégier la candidature féminine, mais seulement dans une situation d'égalité des compétences. Avec le projet GePel, cette mission est déléguée aux chefs de service eux-mêmes, puisque le projet initié par Yvette Jaggi et continué par Jean-Jacques Schilt, a pour principe que la Municipalité ne se mêle que rarement des affaires des chefs de service, à qui elle fait confiance tant qu'ils n'ont pas démontré qu'ils ne la méritaient pas.

L'analyse montre qu'au niveau des cadres intermédiaires, il y a néanmoins peu de problèmes, sachant que, dans certaines professions hyper techniques fortement présentes à la Ville de Lausanne, il y a très peu de femmes. Si on pense à la police, aux pompiers, à la voirie, à l'assainissement, les Services industriels et autres, ce sont des professions où il n'y a pas un très haut pourcentage de femmes. Dans les professions plus humanistes, la situation n'est pas du tout pareille ; il y a même quelques professions occupées à 90 % par des femmes, y compris en ce qui concerne les cadres.

Enfin, en ce qui concerne les chefs de service, il y en a six ou sept. Il n'est pas question d'avoir du job sharing à ce niveau. Les chefs de service sont parfois à peine moins surchargés que les membres de l'exécutif et avoir un chef de service en job sharing présente un risque de dysfonctionnement suffisamment grand pour que la Municipalité n'envisage pas cette aventure ; en tout cas pour le moment. Il y a des mises au concours et les circonstances ont fait que nous avons six cheffes de service sur presque quarante-cinq chefs de service ; ce n'est pas une volonté municipale. Nous sommes conscients du problème, mais il ne peut influencer un jugement que dans un cadre de compétences à peu près égales, bien entendu. Je viens de mettre au concours le poste de chef du Service

d'organisation et d'informatique – M. Moi étant parti pour diriger celui de Genève –, et il se trouve que, sur 117 candidatures, il n'y en avait qu'une seule féminine et de compétence moyenne. Je ne peux rien faire face à ces circonstances.

---

**Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances au centre ville »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice, Xavier de Haller (PLR), Alain Hubler (La Gauche), Françoise Longchamp (PLR), Jacques Pernet (PLR), Roland Philippoz (Soc.), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Vincent Rossi (Les Verts), Yvan Salzmänn (Soc.), Esther Saugeon (UDC).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice :**

La séance a eu lieu le 23 mars 2011, de 16 h à 18 h, à Flon-ville. La commission était composée de M<sup>mes</sup> Françoise Longchamp (en remplacement de M<sup>me</sup> Fiora-Guttmann) (LausannEnsemble), Esther Saugeon (UDC), Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice, et de MM. Xavier de Haller (LausannEnsemble), Alain Hubler (A Gauche Toute !), Jacques Pernet (LausannEnsemble), Roland Philippoz (Soc.), Jacques-Etienne Rastorfer (en remplacement de M<sup>me</sup> Ruiz) (Soc.), Vincent Rossi (Les Verts), Yvan Salzmänn (Soc.).

La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et sports.

L'administration était représentée par M<sup>mes</sup> : Florence Nicollier, cheffe du Service de la police du commerce, Christine Mounir, assistante au Service de la police du commerce, qui s'est chargée de la prise des notes de séance ; nous la remercions ici vivement pour la qualité et la rapidité avec laquelle les notes nous ont été fournies.

**Exposé du postulat**

Selon le postulant, la vie nocturne, en particulier les jeudis, vendredis et samedis soirs, pose certains problèmes. Il considère toutefois cette situation comme positive car c'est, selon lui, signe d'activité, d'attractivité et de vie en ville. Actuellement, quelque 40 établissements de nuit proposent environ 9000 places et bénéficient d'une prolongation d'ouverture de 4 h à 5 h du matin. Parmi eux, 10 ont signé la Charte de collaboration<sup>1</sup> (les Docks, le Mad, l'Amnésia, l'Atelier volant, le D!, le Cult, la Cave du Bleu Léopard, le Loft, le Lapin vert, le 13<sup>e</sup> siècle) ; 8 établissements sur les 10 ont signé un concept de sécurité personnalisé avec la police du commerce. A noter que le pourcentage de capacités représenté par les 10 établissements signataires est supérieur à 50 % de places, car il s'agit des établissements les plus importants. Une partie de la population apprécie la vie nocturne, laquelle s'inscrit dans les mœurs ; les gens sortent vers minuit jusqu'au petit matin. Actuellement, à la sortie des établissements à 5 h, le postulant parle d'environ 10 à 15 000 personnes qui se trouvent au centre-ville chaque soir, source d'une augmentation des nuisances. Dès lors que les transports publics démarrent vers 5 h 30-6 h, il y a une brèche entre la fin des soirées et la mise en route de la ville. L'octroi d'une heure supplémentaire aux établissements de nuit ne serait pas pour les favoriser eux, car ils ne feraient que peu de profit ; mais cela apporterait une solution pragmatique aux nuisances évoquées. Cette mesure pourrait être assortie d'un délai (par exemple de 18 mois) afin de se donner les moyens d'en tirer un bilan.

---

<sup>1</sup> <http://www.lausanne.ch/view.asp?domId;63271&Language;F>

## **Discussion générale**

Monsieur le municipal constate les mêmes faits que le postulant, mais n'arrive pas aux mêmes conclusions : d'après lui, ce postulat va à l'encontre de la proposition dite de l'« heure blanche », récemment votée par le Conseil communal<sup>2</sup>. L'application de l'« heure blanche » est une volonté de santé publique afin de diminuer les heures de consommation d'alcool. Il pense qu'il faut d'abord mettre en œuvre et évaluer cette mesure avant de vouloir en instaurer une autre. Le fait de prolonger l'ouverture de 40 établissements de nuit, ce qui reviendrait à 80 heures supplémentaires par week-end, augmenterait immanquablement la vente d'alcool. Le Corps de police est favorable à l'« heure blanche » car il craint une vie nocturne sans fin, avec des problèmes reportés à 8 h plutôt qu'à 6 h actuellement.

### **Certains commissaires se déclarent opposés à la prise en considération de ce postulat pour les raisons suivantes :**

- Ce postulat va à l'encontre du message indispensable qu'une collectivité publique se doit de donner, notamment s'agissant de prévention contre l'alcool et qu'une pause semble évidente. C'est le cas de l'« heure blanche », qui impose une coupure bienvenue.
- Le personnel de nuit se verrait contraint de travailler encore plus longtemps (alors que pour certains commissaires, le travail de nuit des employés des établissements fait partie de la vie, à l'instar du personnel du domaine de la santé par exemple ; et le personnel de nuit travaillant à des heures décalées bénéficie d'une convention qui lui garantit ses conditions de travail).
- La mesure du postulat est même qualifiée d'« heure noire » par un commissaire : la loi ne permet pas à la Ville de Lausanne d'empêcher la vente d'alcool vu que les établissements sont au bénéfice d'une licence réglementée par une loi cantonale (LADS) leur permettant de vendre de l'alcool ; la Ville n'a donc pas les moyens d'imposer de dérogation à cette disposition cantonale, même pour la dernière heure d'ouverture, par exemple.
- Il faut d'abord mettre en œuvre l'« heure blanche » avant d'instaurer d'autres mesures.

### **Pour les commissaires favorables à la prise en considération de ce postulat, les arguments sont les suivants :**

- Ce postulat leur apparaît justement complémentaire à l'« heure blanche ».
- Les transports publics n'étant pas encore en fonction à 4 h ou 5 h (l'horaire des bus-pyjama varie selon les communes desservies : les derniers retours ont lieu à 4 h, pour certaines destinations seulement), les jeunes sont tentés de rentrer en voiture, solution dangereuse compte tenu, notamment, du risque d'alcool au volant. Il en va de même si les noctambules poursuivent la soirée dans des établissements périphériques, ce qui cause, en plus, une augmentation de la pollution.
- Le fait d'attendre à l'intérieur de l'établissement évite les bagarres et permet de rester au chaud en attendant le premier bus.
- La prévention serait favorisée sous trois angles : 1) un conducteur, même s'il a peu bu, ne sera pas tenté de prendre sa voiture si l'établissement reste ouvert jusqu'au premier bus ; 2) limitation des bagarres en diluant la sortie de la clientèle ; 3) limitation des déprédations engendrées par l'effet de foule.

---

<sup>2</sup> Report de 5 h à 6 h 30 de l'ouverture, les samedis et dimanches matins, des établissements de jour au bénéfice d'une licence permettant de servir de l'alcool. Cf. Rapport-préavis n° 2010/18 du 14 avril 2010 : « ...il apparaît à la Municipalité qu'une offre de loisirs nocturnes s'étendant de la soirée à 5 h est suffisante. [...] Afin de limiter les nuisances et de mettre fin à la consommation d'alcool dans les établissements, à partir de 5 h, la Municipalité estime que seuls les établissements au bénéfice d'une licence sans alcool doivent être autorisés à ouvrir leurs portes à 5 h, les samedis et dimanches matin. Les établissements au bénéfice d'une licence avec alcool ne doivent pouvoir ouvrir leurs portes qu'à partir de 6 h 30, les samedis et dimanches matin... », p. 12.

- Une heure de prolongation permettrait aux filles rentrant en transports publics d'attendre leur bus à l'abri pour se protéger des harceleurs masculins.
- Lorsque les établissements sont ouverts, ils sont responsables de leur clientèle et doivent assurer la sécurité dans ainsi qu'aux alentours de leur établissement ; alors que lorsqu'ils sont fermés, la sécurité n'est plus garantie par leur service d'ordre et doit être assurée par la police municipale.
- La possibilité de mettre en place un partenariat de non-vente d'alcool pendant l'heure d'ouverture supplémentaire demandée dans le postulat (de 5 h à 6 h) est alors évoquée. Une relation de confiance avec les établissements concernés devrait être cultivée : ceux-ci prendraient un engagement pour bénéficier de cette heure de prolongation (engagement qui pourrait figurer dans la Charte de collaboration, par exemple), laquelle serait susceptible de leur être retirée en cas de non-respect ; on pourrait même demander de cesser la vente d'alcool dès 4 h aux établissements qui n'auraient pas respecté pas la non-vente d'alcool pendant l'heure d'ouverture de 5 h à 6 h. Les commissaires favorables à l'étude d'un accord sur l'absence de vente d'alcool sont convaincus que les tenanciers signataires de la Charte sont de bonne foi et dignes de confiance. Le postulant affirme que même si la loi cantonale (LADB) permet effectivement la vente d'alcool, cela n'empêcherait pas les établissements de s'engager : ils ont tout intérêt à le faire, pas seulement pour gagner plus, mais pour maintenir une certaine qualité de vie pour le citoyen et le noctambule. Il ajoute qu'il n'a pas reçu de demande formelle de la part d'exploitants, mais il sait que le Pool y est favorable.

A ce stade de la discussion, M. le municipal et la cheffe de la police du commerce donnent les informations suivantes à propos de la réglementation en vigueur, ainsi que du statut de la Charte de collaboration signée par les 10 plus gros établissements de nuit :

- Les établissements sont soumis à la Loi cantonale sur les auberges et débits de boissons (LADB), laquelle autorise la vente d'alcool durant les heures d'ouverture. Elle délègue à la commune la compétence de fixer les horaires. L'art. 117 du Règlement général de la police de la commune de Lausanne charge la Municipalité d'édicter la réglementation en la matière, ce qu'elle a fait par le Règlement municipal sur les établissements (RME). L'« heure blanche » s'inscrit dans ce cadre. Un règlement communal ne peut pas être contraire au droit supérieur.
- La Charte de collaboration a pour but d'instaurer un partenariat entre les tenanciers d'établissements de nuit et les autorités communales ; ce n'est pas un règlement, c'est une démarche qui requiert un engagement volontaire : elle n'est donc pas contraignante (pas de sanction possible en cas de non-respect). Ses objectifs sont de permettre une vie nocturne de qualité, clarifier les responsabilités de chacun des partenaires et préserver l'image de la Ville et la réputation des clubs. Son texte ne remplace en aucun cas les autres règlements. Les heures de prolongation sont un droit (qui dépend du RME) : dès lors qu'une autorisation est délivrée, on ne peut pas la résilier simplement et toutes les étapes d'une procédure administrative doivent être respectées. Il est à relever que les décisions sont presque systématiquement attaquées, les tenanciers faisant valoir leur droit, dans un contexte de liberté économique.
- La licence et la vente d'alcool ne peuvent pas être dissociées : selon M. Vuilleumier, c'est un vœu pieux que d'exiger d'un tenancier qu'il ne vende pas d'alcool dès lors que sa licence le lui autorise, même s'il s'est engagé à ne pas le faire. De surcroît, cela lui paraît incontrôlable. Un commissaire appuie ce scepticisme : un patron devant gagner de l'argent, il préférera vendre des boissons alcooliques pour une question de rentabilité.
- Le respect de la Charte est actuellement satisfaisant malgré le fait que certains établissements ne respectent pas le programme minimum de base (cotisations AVS impayées, conditions de vente d'alcool fort pas respectées, etc.)

- Les tenanciers changent souvent selon les établissements, ce qui rend l'application plus difficile.

Un commissaire informe qu'au niveau cantonal, deux motions ont été déposées au Grand Conseil par des députés lausannois (motion Montangero, qui n'a pas abouti et motion Junod, encore à l'étude, qui vise à permettre un horaire de vente d'alcool différent de celui d'ouverture du commerce) : ainsi, pour ce commissaire comme pour d'autres, renvoyer ce postulat à la Municipalité est actuellement inopportun. Toutefois, si la motion Junod devait être acceptée par le Grand Conseil, la donne serait différente pour certains commissaires, qui pourraient alors entrer en matière sur la proposition du postulat de Haller. Le postulant ne proposant finalement pas de prolonger le délai de réponse à son postulat (ce qui permettrait de connaître le sort réservé à la motion Junod par le Grand Conseil), la commission passe au vote.

### **Vote**

Quatre commissaires acceptent que le postulat soit pris en considération, 4 refusent et 2 s'abstiennent.

### Discussion

**M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Luc Laurent (UDC)** : – En vertu de l'article 58 du Règlement du Conseil, je déclare mes intérêts : je travaille à la Police cantonale du commerce. Le groupe UDC constate, comme l'a d'ailleurs rappelé à juste titre M. le directeur de police lors des travaux de la commission, que ce postulat va à l'encontre du principe de l'heure blanche votée par ce Conseil et figurant dans le Règlement municipal du 17 août 2011 sur les établissements et les manifestations, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Les commissaires favorables à la prise en considération de ce postulat estiment que celui-ci est complémentaire à l'heure blanche et évoquent notamment la possibilité d'un partenariat de : « non-vente d'alcool pendant l'heure d'ouverture supplémentaire demandée ».

Les exploitants n'arrivent déjà pas à respecter les textes légaux en vigueur. Comment peut-on imaginer qu'ils pourront respecter un simple arrangement passé avec la Commune ? C'est vraiment faire preuve d'angélisme. De plus, qui pourra contrôler l'application de ce partenariat ? Le Corps de police ? Je crois qu'il a d'autres missions plus importantes. J'en veux pour preuve le nombre d'interventions que la police doit mener à bien en fin de nuit, principalement le week-end. La Police communale du commerce ? Je crains également que ses effectifs ne permettent pas ce genre d'exercice. De plus, la prolongation des heures d'ouverture des établissements de nuit pose un problème de santé publique pour la clientèle, mais bien plus encore pour le personnel. En effet, après une nuit passée en boîte avec des débits de 93, voire de 100 décibels dans certains établissements, je doute fort que de prolonger ces agressions sonores pendant une heure soit vraiment sain.

Faire concorder l'heure de fermeture des établissements de nuit avec l'heure d'ouverture des établissements de jour est une fausse bonne idée. Pour s'en convaincre, il suffisait de constater l'état des gens et de la place du Tunnel un samedi ou un dimanche matin, par exemple, devant le Vinyl Club, qui fermait à l'heure d'ouverture du Sidewalk Cafe. En ce qui me concerne, j'ai été édifié. En aucun cas le fait de prolonger les heures d'ouverture des night-clubs et des discothèques ne serait de nature à diminuer les nuisances en Ville de Lausanne. Par contre, si on veut vraiment diminuer ces nuisances, il faudrait interdire la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique. La Ville de Coire s'est d'ailleurs dotée d'une telle législation au 1<sup>er</sup> juillet 2008 déjà ; elle interdit la consommation d'alcool sur la voie publique de minuit et demi à sept heures. Le groupe UDC a déjà eu l'occasion de faire cette proposition. La liberté individuelle a des limites et il est parfois utile de réglementer. En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe UDC refusera ce postulat et vous invite à en faire de même.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Le 26 septembre dernier, la Municipalité, par la voix de M. le directeur de la Sécurité publique et sports annonçait que le nouveau Règlement municipal sur les établissements et les manifestations entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre. C'est chose faite. Introduite pour des motifs de santé publique, cette modification n'a pas le même objet que le postulat que nous discutons actuellement. En effet, la modification du Règlement vise à limiter la consommation d'alcool tard le soir et tôt le matin – cela dépend du point de vue. Or, le présent postulat a pour objectif de limiter les nuisances dues à la vie nocturne de notre cité, afin d'assurer une qualité de vie agréable pour tous. Lorsque nous parlons de qualité de vie, il s'agit de comprendre cette expression dans son acceptation la plus large, à savoir respecter les personnes qui vivent ou qui travaillent en ville, mais également garantir une offre complète en matière de culture et de divertissement.

Le postulat que nous avons déposé part d'un double constat objectif. D'une part, n'en déplaise à certains, la culture nocturne est une réalité sociologique. A titre d'exemple, les gens sortent tard ; les artistes principaux et autres têtes d'affiche sont programmés à partir de minuit. D'autre part, Lausanne a acquis un statut envié de capitale de la nuit ; pour preuve, allez jeter un coup d'œil sur le site internet de la Ville de Lausanne, qui se gausse de sa vie nocturne qui attire tout le monde. La conséquence de cette situation factuelle est que, à l'instar de toute activité, la vie nocturne lausannoise provoque un certain nombre de nuisances. La question présentement débattue est de savoir comment les limiter. Pour les adeptes du couvre-feu, l'expérience montre clairement qu'une fermeture des établissements publics en milieu de nuit ne règle aucun problème, voire en crée de nouveaux. En effet, les villes qui imposent une fermeture à 2 h du matin voient le nombre d'*after* sauvages exploser. Ces *after* peuvent avoir lieu dans des appartements privés ou dans des lieux publics transformés pour l'occasion en *dance floor* à ciel ouvert. Dans cette hypothèse, les nuisances, bruits, incivilités, altercations, voire agressions sont multipliés et disséminés dans la Ville, ce qui rend l'intervention des autorités très difficile et dilue les responsabilités. En outre, dans cette situation, il devient difficile de faire de la prévention en matière de consommation de drogues et d'alcool puisque les noctambules sont difficiles à localiser.

Le sens de notre postulat est de coordonner la fermeture des établissements publics de nuit avec la mise en service des premiers transports publics. Je vous propose un aperçu non exhaustif des horaires des principales lignes desservant la région lausannoise. Au départ de Saint-François, les lignes 1, 2, 6, 7 et 9, commencent à circuler le samedi entre 5 h 50 et 6 h, soit au minimum cinquante minutes après la fermeture des établissements de nuit, et, le dimanche, entre 6 h 03 et 6 h 21, soit plus de soixante minutes après la fermeture des établissements de nuit. Si vous désirez regagner le Nord vaudois, par exemple Echallens-Bercher, le premier LEB est à 5 h 54 le samedi et à 6 h 56 le dimanche matin. Quant aux trains, excepté la ligne de Genève, ils partent de Lausanne aux environs de 5 h 45. En donnant la possibilité de prolonger l'ouverture des établissements de nuit, on arrive à coordonner par une mesure simple et non coûteuse dite fermeture et mise en service des transports publics.

Le présent postulat relève également de la prévention. En effet les transports publics n'étant pas en service au moment de la fermeture des établissements de nuit, certains noctambules sont tentés de prendre leur véhicule, alors même qu'ils ont consommé de l'alcool. Il est également plus facile pour les différents intervenants en matière de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme ou la consommation de drogues d'agir lorsque les gens sont localisés dans un établissement que lorsqu'ils sont éparpillés à travers la Ville. En termes de sécurité, la possibilité de prolonger l'ouverture des établissements de nuit permettrait d'éviter les attroupements et les risques d'altercations et de déprédations, puisque les noctambules pourront rentrer immédiatement chez eux. Une partie des noctambules, en particulier les femmes, redoutent la fermeture et l'heure blanche, pendant laquelle il faut attendre les premiers transports publics. En effet, c'est durant cette période

que surviennent une partie des agressions et autres incivilités. Leur donner la possibilité d'attendre à l'intérieur serait ainsi une forme de prévention.

Une des questions centrales de ce postulat est la vente ou non d'alcool pendant la prolongation des heures d'ouverture. Les différents acteurs du monde de la nuit, en particulier les gérants des établissements, ont affirmé être prêts à ne plus vendre d'alcool pendant la prolongation. Certes, cela a été rappelé tout à l'heure par notre collègue Laurent, il s'agit d'un engagement fondé sur le volontariat dont la transgression ne peut être juridiquement sanctionnée. Toutefois, par le communiqué de presse du lundi 26 septembre dernier, la Municipalité précisait que le nouveau Règlement, donc celui qui est en vigueur à l'heure actuelle, permet d'imposer une restriction des horaires en fonction de critères tels que, par exemple, les troubles à la tranquillité, les incivilités ou les problèmes de propreté. Ainsi, en particulier en vertu de l'article 9 du Règlement municipal du 17 août 2011, la direction en charge de la Police du commerce peut imposer des horaires plus restreints que ceux définis à l'article 6 du même règlement, c'est-à-dire, pour les établissements de nuit, de 14 h à 5 h du matin.

Voilà un instrument qui pourrait permettre aux gérants des établissements de nuit d'assurer le respect de leur engagement. Enfin, puisqu'il est question du nouveau règlement, il est intéressant de voir qu'aujourd'hui les établissements de nuit – je précise, de nuit – peuvent ouvrir plus tôt dans la journée que sous l'empire de l'ancien règlement, soit à partir de 14 h au lieu de 17 h. Vous me direz qu'il n'y a pas grand monde en discothèque à 14 h. Voilà qui donnera matière à réflexion à ceux qui accusent le Parti Libéral-Radical lausannois de faire des cadeaux aux boîtes de nuit. Le groupe Libéral-Radical vous invite à soutenir la prise en considération du présent postulat.

**M. Roland Philippoz (Soc.)** : – Il est difficile d'intervenir après le discours enthousiaste et festif de M. de Haller. Mais, plutôt que de lui répondre point par point sur les questions de prévention des risques auxquels seraient exposés les noctambules entre 5 h et 6 h du matin, je vais plutôt parler de cohérence par rapport à la décision prise ici récemment ; on a soutenu l'introduction de l'heure blanche justement pour couper le lien entre les établissements de nuit qui vendent de l'alcool et ceux qui ouvrent au petit matin, qui permettaient ainsi de continuer la consommation de boissons alcoolisées. L'heure blanche doit permettre à une partie des noctambules, sinon à tous – mais évidemment, tous ne vont pas rentrer chez eux – de bénéficier de cette transition pour regagner leur domicile sans possibilité d'acheter de l'alcool. Avant de tester autre chose, il serait quand même utile d'évaluer cette stratégie, d'autant plus que le postulat de Haller va totalement à l'encontre de cela en proposant d'ouvrir plus longtemps ces établissements qui vendent de l'alcool.

Le groupe socialiste vous propose le classement pur et simple de ce postulat, non pas que la fête soit à proscrire de notre ville, mais parce que l'initiative de notre collègue n'a pour nous aucun sens et ne répond pas aux préoccupations que nous avons maintes fois exprimées dans ce Conseil, à savoir la consommation excessive d'alcool, plus particulièrement chez les jeunes. Comme message contradictoire, il est difficile de faire mieux. Je vous remercie donc de soutenir le classement de cet objet et de renforcer ainsi l'option choisie récemment, soit l'heure blanche. Cela donnera une image un peu cohérente du travail que nous faisons ici, sans disqualifier une décision que nous avons prise il y a quelques mois, sans avoir pris le temps de l'évaluer.

**M. Vincent Rossi (Les Verts)** : – Sur le principe et pour les raisons évoquées par M. de Haller, les Verts sont en majorité favorables à une ouverture prolongée des boîtes de nuit, dans la mesure où la prolongation se fait sans alcool ; c'est ce qu'on appelle l'heure sobre. Je précise que c'est même dans notre programme communal.

La question pour notre groupe est de savoir comment cette heure sobre peut être réalisée. Notre préférence va à un ajustement des dispositions légales au niveau cantonal permettant de différencier clairement les heures d'ouverture et les heures de vente d'alcool. Pour cela, nous attendons que la droite cantonale s'aligne avec la droite de ce Conseil ; on peut leur

demander un minimum de cohérence. En attendant une évolution des idées du Grand Conseil, il y a deux possibilités. Soit nous utilisons la disposition réglementaire de la prolongation octroyée sous réserve du respect des engagements pris par les exploitants – et ceci au moins pour une période d’essai –, afin de constater si la confiance peut être établie ; c’est la voie proposée par M. de Haller. Soit nous optons pour une posture politique, comme celle de mon préopinant, qui consiste à rejeter la faute sur la droite au niveau cantonal de vouloir soutenir l’heure blanche et non de l’heure sobre, qui a été votée précédemment ; nous attendrions donc d’éventuelles dispositions cantonales idoines. Le groupe des Verts se répartira entre ces deux solutions ou s’abstiendra en fonction de la tournure du débat.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Tout en souscrivant entièrement aux arguments développés tant par notre collègue Jean-Luc Laurent que par notre collègue Roland Philippoz, j’apporterai également quelques précisions. Cette heure blanche n’est pas tombée du ciel. Nous avons eu deux motions au Grand Conseil, une du député Montangero, l’autre du député Grégoire Junod, qui demandaient la même chose. Les oppositions étaient venues des représentants des cafetiers-restaurateurs, du tourisme, du monde viticole et des représentants et commerçants en boissons et en liqueurs. Au moins l’opposition était claire, c’était net.

Ici, les arguments sont beaucoup plus difficiles à comprendre, en tout cas pour certains. Il y a le fait d’attendre à l’intérieur de l’établissement pour éviter les bagarres et permettre de rester au chaud en attendant le premier bus ; si l’on est dans un intérieur confiné, évidemment qu’on est au chaud, mais si on se trouve au Spitzberg, c’est l’hiver toute l’année et on est beaucoup plus calme en attendant le premier bus que sur la voie publique. Cela me paraît hautement discutable. Un autre argument, c’est qu’une heure de prolongation permettrait aux filles rentrant en transports publics d’attendre leur bus à l’abri pour se protéger des harceleurs masculins. Évidemment, les harceleurs, une fois qu’ils sont à l’intérieur et entre quatre murs ne sont plus des harceleurs, ce sont des gens qui ont une vie monacale et qui n’iront jamais pincer les fesses des filles, quand bien même elles sont à leur portée. Là aussi, je m’étonne.

On nous dit que la culture nocturne est une réalité. Je n’en doute pas, mais le bruit, les rixes, les incivilités, les dégâts au mobilier urbain et aux véhicules en stationnement, les sous-produits du corps humain en tout genre répandus généreusement, et pas seulement dans les petits coins, plus un pourcentage de tout ce petit monde qui se retrouve aux urgences, dont la tranquillité n’est pas la vertu première, et de loin ; cela ne me paraît pas être particulièrement représentatif de la culture nocturne lausannoise ou alors – ce que je veux bien admettre – je n’y connais rien du tout ; on peut me le reprocher.

Il y a cinq ou six ans, j’avais parlé avec les cadres de la Police municipale lausannoise, mais je n’avais jamais fait mention de cette heure blanche – je l’avais maladroitement appelée le vide sanitaire ; c’est vrai qu’il y a une meilleure terminologie. Ils appelaient véritablement un moment où tout finit, où l’on ferme tout de façon à ce qu’une partie des gens, qui est déjà sérieusement « sur Soleure » puisse, à défaut de rentrer à Soleure, du moins quitter le territoire communal. Devant le caractère un peu spécieux de ces arguments, et du fait que cette mesure d’heure blanche a été introduite récemment, je vous demande de lui laisser une année en tout cas pour qu’on puisse en tirer un bilan sans vouloir son abrogation tout de suite.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – Mon préopinant a pratiquement tout dit, avec un sens de l’humour qui lui est habituel. Effectivement, pour le Groupe La Gauche, la raison N° 1 de refuser la prise en considération de ce postulat est que la création de garderies pour noctambules n’est pas la bonne solution, d’autant plus que les problèmes seront peut-être confinés à l’intérieur, mais qu’ils y seront toujours. De plus, ce postulat est inapplicable ; il est illusoire de croire qu’un jour vous arriverez à faire entendre raison à des gens qui ont une licence de vente d’alcool. Il y aura des recours devant les tribunaux et la Ville de

Lausanne perdra s'ils ont une licence de vendre de l'alcool et qu'ils respectent les heures d'ouverture ; l'heure blanche, l'heure noire ou votre heure sobre dégrisée – je ne sais quelle couleur vous voulez lui donner – va simplement se transformer en une extension du temps de vente d'alcool.

Je constate que M. de Haller est amusant parce qu'il a une opinion du monde de la nuit à géométrie variable : d'un côté, il y a les agressions, les incivilités, l'alcoolisme, le harcèlement, les viols, les déprédations, j'en passe et des meilleures, et, de l'autre côté, il nous parle de culture. Alors, est-ce qu'il y aurait deux races de noctambules ? Est-ce qu'il faudrait les trier ? Non, je crois que vous étiez un petit peu euphorique, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs. (*Rires.*) Il est un peu tôt pour cela. En matière de cohérence, l'argumentation de M. Philippoz est juste. Mais bon, en politique, on n'est pas à une incohérence près, ce n'est pas cela le problème. Par contre, comme l'a dit à demi-mot M. Chollet, ou d'autres, il faut avoir une attitude scientifique en la matière, soit il faut tester l'heure blanche avant de tout casser pour introduire un autre modèle. A ce moment-là, on change tous les quinze jours de réglementation et, finalement, on ne s'y retrouve plus. Ce que M. de Haller a aussi oublié de citer, c'est l'avantage financier énorme sous-jacent pour les patrons de discothèque, dont il est le valeureux défenseur, mais ce n'est pas la raison essentielle pour laquelle nous demandons le classement de ce postulat.

**M. Nkiko Nesengimana (Les Verts) :** – La commission a voté la non-prise en considération. Mes trois préopinants ont mis en avant la politique de prévention ; j'ai envie d'ajouter finalement qu'une heure blanche c'est peu ; on aurait dû proposer plutôt deux heures blanches, dont une heure « dégrisante ».

**M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.) :** – Je comprends bien que M. de Haller ait souhaité rendre sa proposition politiquement correcte en envisageant de demander aux clubs de ne plus vendre d'alcool à partir d'une certaine heure, mais de garder au chaud les clients qui se rabattent sur des cocas et thés froids pour passer la soif. Cela dit, ne soyons pas naïfs, en tout cas pas autant que M. de Haller – s'il croit vraiment à cette possibilité. Il paraît évident que les clubs n'ont aucun intérêt financier à cesser de vendre de l'alcool à partir d'une certaine heure alors qu'ils en auraient encore la possibilité légale, notamment en raison des coûts supplémentaires de personnel qu'impliquerait une prolongation d'ouverture ; ils ne seraient en aucun cas compensés par la vente de boissons non alcoolisées, puisque l'on sait bien que les marges se font sur les ventes de boissons alcoolisées. De plus, s'il est certainement vrai que les clubs ont vocation à animer la Ville et, pour certains, à proposer de la culture, comme vous le dites, monsieur de Haller, une chose est sûre : ils n'ont pas vocation à faire du social.

Par ailleurs, j'avoue que j'ai de la peine à comprendre que le PLR fasse une telle proposition à Lausanne et n'ait pas fait preuve de cohérence au Grand Conseil lorsqu'il s'agissait de soutenir les propositions socialistes, comme le rappelait notre collègue Chollet, qui ont été faites au Grand Conseil et qui demandaient – en tout cas celle de M. Junod – précisément de différer les horaires de vente d'alcool des heures d'ouverture des établissements publics. Monsieur de Haller, vous le savez, ou peut-être que je vous l'apprends, les Libéraux-Radicaux ont refusé ce volet précis de la motion Junod. Personnellement, je vous conseille de faire du lobbying auprès de vos collègues cantonaux si vous voulez avancer sur cette voie, plutôt que de faire des propositions irréalistes à Lausanne, pour les raisons évoquées au niveau des marges et des avantages financiers qu'ont les clubs à maintenir cette vente d'alcool.

De manière générale, la Ville a affiché une volonté de réguler la vie nocturne importante à Lausanne, qui est certes synonyme de dynamisme et d'animation, mais aussi de nuisances, cela a été dit, pour les habitants concernés. A ce sujet, je souhaite vous lire rapidement les résultats statistiques de l'assurance accidents parus il y a quelques mois ; outre l'augmentation des lésions corporelles liées à la violence, ils montrent que les victimes sont principalement des jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans. Selon ces statistiques,

L'augmentation importante de la violence est due uniquement aux incidents qui surviennent dans l'espace public, alors que la fréquence des cas dans des lieux privés n'a pas changé durant cette même période. Aussi, l'étude met en avant que les incidents dans les lieux publics touchent principalement les jeunes hommes, qu'ils ont lieu principalement les week-ends lors de sorties et que, sur les quinze dernières années, les incidents sont survenus de plus en plus le week-end dans les grandes villes et après minuit. L'étude ajoute que, chez les hommes, près de 70 % des blessures surviennent entre minuit et 6 h du matin. Enfin, l'étude dit que les chiffres élevés dans les villes découlent principalement de leur attractivité comme lieu de sortie. Ces différents éléments parlent d'eux-mêmes et plaident pour en rester à l'heure blanche que notre Conseil a votée et qui vient d'entrer en vigueur. Je vous exhorte à classer ce postulat.

**M<sup>me</sup> Esther Saugeon (UDC)** : – Je renonce.

**M. Nicolas Gillard (PLR)** : – La caricature est souvent un moyen aisé de critique politique ou de critique d'un projet. Mais, pour la pratiquer parfois en qualité d'avocat, on se rend compte qu'elle se retourne souvent contre celui qui la manie. Ainsi – et cela vaudra aussi pour M<sup>me</sup> Ruiz, qui a été moins caricaturale –, M. Chollet, avec toute l'amitié que je lui prête, ou plutôt que je lui donne, nous dit que, finalement, ce projet est complètement grotesque et la preuve, c'est qu'on vise à lutter contre des déjections, des bris de mobilier urbain et ce genre de choses. Vous nous avez démontré, monsieur Chollet, qu'en réalité le but visé par le postulat de M. de Haller est exactement celui que vous visez, c'est-à-dire les problèmes dont vous vous plaigniez, qui se passent dans le domaine public et non à l'intérieur des boîtes et des clubs. En quelque sorte, vous démontrez par le contraire que ce qui ne se passe pas dans le privé, parce que les clubs et les boîtes ont des services d'ordre qui maintiennent la tranquillité des gens à l'intérieur, que si nous maintenions la clientèle nocturne à l'intérieur des clubs jusqu'à l'heure du retour dans les foyers – expression que vous utilisiez communément lorsque vous étiez président de ce Conseil –, nous aurions la possibilité de maintenir l'ordre public et d'éviter les désagréments extérieurs, qui sont une des critiques que vous portez à la vie nocturne lausannoise.

M<sup>me</sup> Ruiz nous dit que les études au niveau international démontrent que la violence que subissent les jeunes hommes, semble-t-il majoritairement, augmente essentiellement sur les espaces publics. Elle nous dit qu'en réalité la justification de l'heure blanche, c'est-à-dire d'une heure de fermeture qui laisse ces jeunes hommes souvent éméchés sur l'espace public sans transports, c'est la solution pour remédier à ce qui se passe et à la violence. Outre la cohérence qu'il y aurait à ne pas entrer en matière sur le postulat de M. de Haller parce qu'il contredirait les décisions prises il y a quelques mois, M<sup>me</sup> Ruiz vient de nous démontrer l'intérêt, en tout cas l'avenir, du postulat de M. de Haller. Si effectivement, c'est sur l'espace public que se déroulent ces violences, il y a un intérêt à étudier, avec ce postulat, la possibilité pour ces jeunes hommes de trouver non pas la frustration d'avoir été foutus à la porte, mais la possibilité de rentrer chez eux.

**M. Mathieu Blanc (PLR)** : – Après l'intervention qualifiée de festive de M. de Haller, permettez à un des autres signataires du postulat – avec mon collègue Gilles Meystre aussi – une intervention plus conservatrice ; en tout cas, ceux qui nous connaissent savent sans doute que Xavier de Haller fréquente plus ces endroits que moi. Au fond, ce qui m'intéresse ce soir, c'est justement de montrer qu'il y a deux aspects dans notre postulat. D'une part, nous souhaitons effectivement que les gens qui aiment cette ville, qui viennent ici et qui dépensent leur argent, puissent rester une heure de plus sans consommer d'alcool, profiter ainsi de la sécurité supplémentaire, mais cela permet aussi de faire attention à la tranquillité des gens qui vivent en ville. C'est plutôt cet aspect qui m'intéresse.

J'ai déposé un certain nombre de textes pour dire que les Lausannois se plaignent parfois de certaines incivilités et de nuisances et, au fond, il serait totalement incohérent qu'on vous présente ce soir un texte qui irait à l'encontre de ces buts. Nous sommes persuadés que cette mesure est favorable à la protection des citoyens, notamment la nuit. D'abord,

nous sommes partis du constat qu'avec cette heure blanche et la proposition de la Municipalité, nous allons vers un régime où on arrive à guider les gens et à leur dire qu'il y a des heures pendant lesquelles on peut faire la fête et il y a des heures pendant lesquelles ils doivent aller dormir ; c'était la conception de la majorité et de la Municipalité. Nous croyons, peut-être bêtement, que pragmatiquement ce n'est pas possible d'imposer ce genre de chose, de dire aux gens qu'ils peuvent rentrer et se mettre au lit et en pyjama. Au contraire, si on prend en considération la nature des gens, il y en a qui vont rester fêter dehors de toute façon et commettre encore plus d'incivilités et de nuisances nocturnes ; nous partons de l'idée qu'il faut accepter le fait que la ville vit 24 h sur 24.

J'ai lu dans un texte édité par la Mairie de Paris, notoirement à gauche, sur les états généraux de la nuit : « il faut penser la ville dans l'espace et dans le temps, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24, même si on n'est pas un adepte de la ville 24 h sur 24 ». J'en appelle au pragmatisme de ce Conseil. Je remercie les Verts qui, à cet égard, et pour des motifs environnementaux sur lesquels je reviendrai, semblent voir qu'il y a une manière vraie de voir les gens et une manière où l'on essaye de leur imposer les choses, ce qui ne marchera pas. Regardons comment faire pour améliorer les choses, en laissant les gens à l'intérieur des boîtes de nuit au lieu de les laisser à l'extérieur. J'invite l'UDC à réfléchir à sa position. Notre but, vous le savez bien, n'est absolument pas de créer encore plus de nuisances ou de faire que les gens boivent plus ; au contraire, nous voulons vraiment trouver une solution pragmatique. Alors, est-ce incohérent de proposer une autre mesure peu de temps après le vote par ce Conseil de l'heure blanche ? Non, nous ne le pensons pas. C'est une mesure complémentaire. J'insiste sur le fait qu'il n'y a pas de volonté de revenir sur le vote du Conseil. Ce postulat a été déposé quelques jours après l'annonce de cette heure blanche et nous voulions justement amener dans la discussion une autre façon de voir les choses, une autre façon de trouver une solution à ce problème.

Enfin, par rapport à la question de l'environnement – cela a été relevé par les Verts –, une des volontés de ce postulat est de combler cette brèche entre l'heure de fermeture et le fonctionnement des transports publics, ce dont a parlé mon collègue de Haller. Cela relève du bon sens que de dire qu'il faut adapter les horaires afin que les gens ne passent pas dans toutes les rues en hurlant et en faisant du bruit – je le vis et cela me dérange profondément –, parfois le samedi matin ; à nouveau, je suis un couche-tôt. Au fond, je suis persuadé que si les gens qui sortent des clubs ont directement des transports publics, ils iront prendre le bus et rentrer chez eux ; ils éviteront ainsi de courir dans la rue dans tous les sens en gueulant. Cette mesure est cohérente ; elle évitera les débordements sur le domaine public dont parlait M<sup>me</sup> Ruiz. Je ne me souviens plus qui l'a dit, mais les propos d'un patron de club de nuit français étaient relayés par un patron de club de nuit suisse quand cette proposition a été publiée ; il a dit que oui, si l'on prolongeait les heures d'ouverture et que les gens étaient à l'intérieur, ils étaient persuadés que la sécurité serait plus grande pour les usagers, mais aussi pour les gens qui habitent le quartier.

**M. Jean Tschopp (Soc.) :** – Il est toujours étonnant de remarquer à quel point ceux qui aimeraient interdire tout en permanence, tout d'un coup voudraient autoriser tout dans le domaine du commerce, de la consommation et surtout de la consommation 24 h sur 24. J'ai du mal à suivre l'argument du PLR, qui consiste à dire qu'il y a une séparation nette entre ce qui se passe à l'intérieur des boîtes de nuit et ce qui se passe à l'extérieur. Dans une boîte de nuit, quand il y a un mot plus élevé que l'autre, quand deux ou trois personnes commencent à s'insulter, la première chose que les videurs font, c'est de les saisir et de les mettre dehors – et cela, le PLR le sait très bien. Il y a beaucoup d'avocats au PLR ; ils connaissent le nombre d'auditions de prévenus pour des personnes à qui l'on reproche des violences dans les boîtes de nuit. Il n'y a rien d'offensant à dire stop à un moment donné ; au contraire, c'est une mesure de bon sens qui permettra de réduire la tension de gens particulièrement alcoolisés en toute fin de nuit, y compris dans le domaine public. C'est la raison pour laquelle je vous invite à classer ce postulat.

**M. Stéphane Michel (Soc.)** : – Il ne faut pas être angélique. En fait, ce sont les personnes souvent très alcoolisées qui provoquent des nuisances à la sortie des boîtes ; on ne va pas les garder en leur servant du sirop de 4 h à 5 h du matin. Ce n'est pas réaliste. Les gens sortent à tous moments des boîtes, régulièrement dans des états alcoolisés ; ces personnes provoquent des nuisances et la proposition du PLR n'y changera rien.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports** : – J'ai quelques commentaires. M. Blanc a une vision particulièrement binaire de la vie : il y a fêter ou dormir. Il nous dit qu'il ne fête pas beaucoup, donc j'en conclus qu'il doit beaucoup dormir. Dans la vie, il y a des tas d'autres choses qu'on peut faire, à part fêter ou dormir. On peut aller au cinéma, on peut manger, on peut se faire des câlins, on peut se promener, on peut faire toute une série de choses ; c'est bon de se le rappeler de temps en temps.

On a aussi parlé de caricature ; on parle de Lausanne avec cette heure blanche en termes de couvre-feu, et on s'aperçoit qu'il y a encore pas si longtemps il y a eu des manifestations à Genève – qui envie la situation de Lausanne – pour avoir plus de discothèques. On ne peut en tout cas pas parler de situation de couvre-feu à Lausanne, avec ses 40 établissements qui ferment à 5 h, sans compter tous les autres. L'heure blanche n'est pas tout à fait l'heure blanche puisque c'est une heure et demie, de 5 h à 6 h 30. Les week-ends et les matins de jours fériés, les restaurants et les établissements de jour ne peuvent pas ouvrir avant 6 h 30. Cela est entré en vigueur il y a trois mois. Il est bien sûr trop tôt pour faire un bilan sur une année et l'été les jours sont plus longs. Mais les premiers constats faits auprès d'habitants proches d'établissements et de commerçants, auprès de maraîchers ou de personnes qui ont des stands au marché, mais aussi – ce n'est peut-être pas inintéressant, vu que la police connaît bien la ville à toutes les heures du jour et de la nuit – auprès de la police, on constate, en tout cas à ce jour, une amélioration et une tranquillisation ; les attroupements qui ont lieu lorsque l'établissement ferme à 5 h ont tendance à se défaire très rapidement et les gens rentrent chez eux ; alors, je ne sais bien sûr pas si c'est pour dormir. A la Gare, qui est le lieu traditionnel où beaucoup de gens se rencontrent, la situation semble aussi nettement meilleure par rapport à avant.

On a parlé du fait que la vie a lieu 24 h sur 24, mais la vie, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est plusieurs choses. C'est aussi pouvoir prendre son train à 7 h du matin, si l'on veut faire une balade pédestre, sans avoir affaire à une horde de gens avinés ou plus ou moins déviants, qui ont un comportement inadéquat. Il faut essayer de créer un équilibre entre les divers usagers de la ville et je pense que cette heure blanche, en tout cas à ce qu'on voit aujourd'hui, y contribue ; seulement, il faut que les usagers de la ville se respectent.

Par rapport au fait que les établissements ne vendraient pas d'alcool entre 5 h et 6 h, il n'est pas possible de contrôler cela, il faut avoir des actes de foi. Il n'y a pas de base légale. Il ne faut pas compter sur cela, surtout que les personnes qui se battent avec énergie pour la prise en considération de ce postulat sont les mêmes – en tout cas c'est le même parti – qui, à deux reprises, ont refusé un objet de M. Montangero et une motion de M. Junod pour qu'il y ait une différenciation d'alcool dans les établissements publics, même s'il y a eu une petite avancée dans les commerces. La Municipalité est d'avis que cette proposition va exactement à l'encontre de celle de la Municipalité qui a été acceptée par le Conseil communal, qui est en œuvre maintenant depuis le 1<sup>er</sup> octobre. La Municipalité vous propose de ne pas accepter ce postulat.

**M. Xavier de Haller (PLR)** : – Je ne réussirai pas à répondre à tous les arguments pertinents qui ont été développées jusqu'à présent, mais je reviens sur deux ou trois points. Le premier qui pose visiblement un gros problème, c'est la notion de partenariat entre le public et le privé. Au-delà du problème de la vie festive ou des divertissements à Lausanne, il y a une vraie question de société et de vision de la collaboration entre les entités privées et les entités publiques. A titre personnel, je persiste à croire que quelqu'un qui gagne sa vie de manière indépendante n'est pas forcément de mauvaise foi et n'est capable de respecter aucun engagement. Au contraire, le fonctionnement de l'économie

privée nécessite le respect des engagements. Ce sont les clubs qui ont proposé de ne pas vendre d'alcool en contrepartie de la possibilité de prolonger l'ouverture des boîtes de nuit jusqu'à 6 h du matin ; je ne suis pas allé dans les clubs pour négocier une façon de faire passer mon postulat, ce n'est pas cela. Les clubs ont fait une proposition en tant qu'entité privée à la collectivité publique, ils voulaient savoir si c'était possible d'avoir une solution donnant-donnant, *win-win*. C'est une question de conception de la société et cela s'étend au-delà de la vie nocturne. Je trouve la méfiance vis-à-vis des entités privées inquiétante.

De plus, le nouveau règlement adopté par une Municipalité dont la majorité est clairement à gauche, permet à ces mêmes entités privées d'ouvrir plus longtemps – trois heures de plus, de 14 h à 17 h. Il faut donc être cohérent. On n'arrête pas de nous dire que la droite n'est pas cohérente sur ce sujet ; il me semble que la gauche pourrait aussi se poser la question de la cohérence de ce nouveau règlement.

Deuxième argument, la sécurité. Je ne reviendrai pas sur les propos de M. Chollet, que je remercie, qui m'a clairement démontré qu'il y a une rupture entre lui et moi dans la vision de la société, au-delà des simples questions politiques ; j'adore l'UDC. Mais sérieusement, croyez-vous vraiment que les personnes qui aiment sortir le soir sont uniquement des voyous qui veulent tout casser et se mettre sur le toit ? Monsieur Chollet, je regrette que vous ayez cette vision de notre société. Si vous voulez avoir une vision de la société qui n'est peut-être pas beaucoup plus reluisante, mais que personne pour autant ne remet en cause, allez un soir de match à Malley et vous verrez des gens alcoolisés ; vous verrez aussi des gens qui coûtent à la société, qui causent des déprédations et, parlons peu, mais parlons bien, qui vomissent ou qui pissent à gauche et à droite. Donc, monsieur Chollet, il faut être cohérent vis-à-vis de votre vision de la société.

Enfin, je conclus sur le constat suivant : on ne demande pas grand-chose, on propose une mesure ; essayons de trouver une solution pour que la majorité de la ville, des habitants et des usagers du domaine public puissent cohabiter. On fait une simple proposition et cela soulève visiblement un raz-de-marée d'oppositions de plus ou moins bonne foi. Je le regrette parce qu'il s'agit vraiment d'une question de société et certains conseillers communaux dans la salle n'ont pas l'humilité d'en prendre conscience et de se poser la question : y a-t-il vraiment un problème ou est-ce que M. de Haller – qui est sous D et non sous H – a l'habitude de se mettre sur le toit jusqu'au milieu de la nuit et a juste envie de pouvoir faire la fête une heure de plus ?

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : – Je ne surprendrai pas beaucoup de monde dans cette salle : je dépose une motion d'ordre conformément à l'article 83 de notre règlement. Tout a été dit, ou à peu près. Le plaidoyer final de M. de Haller noue très bien la gerbe et je vous propose donc de passer au vote.

**Cette demande est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice** : – En commission, 4 commissaires ont accepté la prise en considération du postulat, 4 l'ont refusée et 2 se sont abstenus.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Je demande l'appel nominal.

**Cette demande est appuyée par cinq conseillers.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l'appel nominal, le postulat Xavier de Haller est refusé.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Bonnard Claude, Cachin Jean-François, Calame Maurice, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Fiora-Guttmann Martine, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Jacquat Philippe, Klunge Henri, Litzistorf-Spina

Natacha, Meystre Gilles, Michaud Gigon Sophie, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Rossi Vincent.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bendahan Samuel, Burgin Daniel, Chautems Jean-Marie, Chenux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Guidetti Laurent, Hmida-Chatelain Caroline, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Laurent Jean-Luc, Mach André, Mayor Isabelle, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Paccaud Isabelle, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rebeaud Laurent, Resplendino Janine, Ruiz Vazquez Francisco, Ruiz Rebecca, Sansonnens Julien, Saugeon Esther, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Voutat Marlène, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

*Se sont abstenus*: M<sup>mes</sup> et MM. Abbet Raphaël, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Graf Albert.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances en centre-ville » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

---

### **Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan : « Pour une insertion significative du logement au Flon »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Ulrich Doepper (Les Verts), rapporteur, Jean-Marie Chautems (Soc.), Guy Gaudard (PLR), Philippe Mivelaz (Soc.), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Sandrine Schlienger (UDC), Isabelle Truan (LE).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

#### **Rapport polycopié de M. Ulrich Doepper (Les Verts), rapporteur :**

La commission ayant examiné le préavis s'est réunie le 22 mars 2011 à la salle N° 368 du bâtiment administratif à la rue du Port-Franc 18.

Les membres présents étaient la postulante, M<sup>me</sup> Isabelle Truan, ainsi que M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger, MM. Jean-Marie Chautems, Guy-Pascal Gaudard, Philippe Mivelaz, Nkiko Nsengimana, Francisco Ruiz Vazquez et le soussigné Ulrich Doepper. Membres absents : M<sup>me</sup> Marlène Voutat et M. Charles-Denis Perrin.

L'administration était représentée par M. André Baillot, adjoint au chef du Service d'urbanisme, et M<sup>me</sup> Fabienne Bonny-Maritz, adjointe administrative au même service, que je remercie vivement pour ses notes de séance. La Municipalité l'était en toute fin de séance par Monsieur Olivier Français, directeur des Travaux.

La postulante explique que son initiative doit être comprise comme moyen naturel de limiter les nuisances de la vie nocturne au Flon, à l'instar de l'évolution qu'a suivie la Cité, tout en construisant des logements à un endroit où il y en a peu. Elle propose comme

pistes : bâtir les Côtes-de-Montbenon, construire en hauteur, déplacer la caserne de la Vigie.

**Situation foncière et règlementaire :** Les terrains du Flon sont en grande partie en mains privées. Les droits à bâtir et les affectations sont définis dans le Plan partiel d'affectation (PPA) N° 697, de 1999. La situation actuelle rend déjà possible la construction de logements (affectation mixte sur l'ensemble du périmètre), mais sans qu'il soit légalement possible d'en définir un minimum, qui est à l'appréciation du propriétaire.

**Qualité du logement au Flon :** La vocation actuelle du quartier est ressentie par certains comme largement incompatible avec la création d'un grand nombre de logements, dont les quelques réalisations présentes constituent un maximum. Au contraire, le quartier a pu effectuer une mue en relative douceur depuis les années 1980, et trouver de nouvelles fonctions cohérentes. Les Côtes-de-Montbenon sont pentues et orientées défavorablement. Elles sont en outre prévues pour accueillir une nouvelle construction routière sous laquelle il est impensable d'implanter une telle affectation. La qualité et le confort des logements néanmoins réalisés dans le quartier ne font pas de doute et montrent que la chose est possible. Les clients visés sont les jeunes couples qui travaillent en ville, et non les familles nombreuses.

**Construction en hauteur :** Le PPA limite les altitudes des constructions afin de ménager les vues entre les deux ponts qui délimitent le quartier, ainsi qu'un dégagement sur le Jura depuis le Grand-Pont. Il est douteux que l'abandon de ce principe soit acceptable. Par ailleurs, un commissaire précisera après le vote final que son approbation du postulat était conditionnée au fait que le postulat n'entraînera pas de modification du PPA.

**Démolition de la caserne des pompiers :** Cette solution – à laquelle la postulante dit accorder sa préférence puisque la Commune, comme propriétaire de la parcelle, est libre d'agir – s'offrirait si la décision de relocalisation de la caserne (déjà envisagée mais écartée pour des raisons de coût) était prise. On suggère qu'elle pourrait en tant que telle faire l'objet d'un autre postulat. Pour certains commissaires, l'emplacement de la caserne au centre-ville n'est pas approprié, pour d'autres sa centralité et la proximité des principaux axes routiers est au contraire plutôt rationnelle.

Au terme de la discussion, la commission, priée de voter la prise en considération du postulat ou son classement (article 63 RCCL), s'est exprimée par 4 oui, 3 non et 1 abstention en faveur de sa prise en considération et vous recommande de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Discussion

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur-remplaçant :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport de la commission.

La discussion est ouverte.

**M. Laurent Guidetti (Soc.) :** – Si je partage les considérations de M<sup>me</sup> Truan sur l'urbanisme corbuséen – j'ai pas mal de sympathie pour ce constat –, je pense néanmoins que les deux options de son postulat ne sont pas les bonnes. Le logement n'est en aucun cas une solution pour répondre aux nuisances du Flon. Elle suggère de radier la servitude de hauteur dans le Flon reprise dans le Plan partiel d'affectation ; à ma connaissance, elle a une valeur patrimoniale. L'altitude maximale des toitures dans le Flon doit être préservée. Puis, elle propose en option deux de déplacer la caserne des pompiers ; c'est bien le problème de la poule et de l'œuf. Pourquoi pas ? Mais est-ce que la caserne des pompiers va être déplacée ? On peut se poser la question de la pertinence de ce que l'on va mettre à la place de cette caserne le jour où elle se déplacera, plutôt que d'imaginer modifier le Plan partiel d'affectation et de lancer de longues études pour une éventualité qui n'existera peut-être pas ces trente prochaines années. Pour ces deux raisons et pour ne pas perdre de temps, le groupe socialiste vous invite à refuser la prise en considération de ce postulat.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur-remplaçant :** – J’aimerais d’abord m’exprimer à titre de commissaire, et je reprendrai ensuite les conclusions de la commission.

Le hasard fait bien les choses. Lors de l’examen du postulat, un commissaire avait voté en faveur de sa prise en considération – c’est consigné dans les notes de séance –, sous réserve que cela n’entraîne pas de modification du Plan partiel d’affectation. La commission avait alors, par 4 voix contre 3 et 1 abstention, pris en considération ledit postulat. Le municipal des Travaux, étant arrivé tardivement après le vote, s’est cependant exprimé sur l’objet et a dit qu’il n’était pas possible de créer des logements sans modification du Plan partiel d’affectation. C’est moi qui avais conditionné la prise en considération à la non-modification du Plan partiel d’affectation ; c’est mon humble personne qui se trouve en même temps, par hasard, désigné pour être le rapporteur ce soir. Je suis donc emprunté avant de vous lire les conclusions. En effet, en tenant compte de la réserve que j’ai formulée avant les informations du municipal des Travaux, le vote devient non pas 4 oui, 3 non et 1 abstention, mais 3 oui, 4 non et 1 abstention, donc pas de prise en considération.

Je reprends ma casquette de rapporteur pour vous dire que la commission a voté la prise en considération de cet objet par 4 voix contre 3 et 1 abstention.

**M. Oliver Français, municipal, Travaux :** – Je m’étonne un peu de l’interprétation de mes propos, puisque l’adjoint au chef de service qui était présent en commission pour vous faire la lecture du Plan partiel d’affectation en question vous a dit que les logements étaient possibles ; je ne dis pas autre chose. Je ne dis pas qu’ils ne sont pas possibles, mais que si vous acceptez ce postulat, la modification des niveaux nécessite un Plan partiel d’affectation ; c’est tout simplement ce que j’ai dit.

Par contre, j’étais étonné – et je partage à 100 % l’avis de M. Guidetti – qu’on pense que, sur cette partie de territoire, le logement puisse être prédominant. On peut avoir des logements. Il y en a d’ailleurs quelques-uns. J’ai participé à l’inauguration d’un bâtiment l’année dernière dans lequel il y a des logements, dont des lofts, qui sont d’ailleurs magnifiques. Je ne sais pas si actuellement ils sont tous loués, mais à l’époque ils l’étaient. On peut faire ce type de logement dans le centre-ville pour les personnes qui apprécient, pas de problème, mais ce n’est pas la vocation initiale de ce quartier. Je rappelle que la caserne de pompiers est affectée pour un équipement public. Si on veut la démolir et faire autre chose, pourquoi pas ? Néanmoins, cela nécessite un Plan partiel d’affectation. Voilà ce que j’ai dit, pour que mes propos soient bien interprétés.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est refusé par 74 voix contre 2 et 6 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Isabelle Truan : « Pour une insertion significative du logement au Flon » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

## **Motion de M. Jean Tschopp : « Dimanche sur les quais »**

### Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur, Jean-François Cachin (PLR), Ulrich Doepper (Les Verts), Françoise Longchamp (PLR), Jacques Pernet (PLR), Myriam Tétaz (AGT), Jean Tschopp (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

### **Rapport polycopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur :**

La commission s'est réunie lundi 21 mars 2011 à 13 h 30 à la salle 368, rue du Port-Franc 18 à Lausanne. Elle était composée de M<sup>mes</sup> François Longchamp, remplaçante de Martine Fiora-Guttman, Myriam Tétaz, et de MM. Jean-François Cachin, Ulrich Doepper, Jacques Pernet, Jean Tschopp et Jean-Charles Bettens, rapporteur. M<sup>mes</sup> Caroline Alvarez, Isabelle Mayor et M. Raphaël Abbet étaient excusés ou absents.

L'administration était représentée par MM. Olivier Français, conseiller municipal, Alain Gonin, chef de division au Service routes et mobilité et M<sup>me</sup> Mélanie Volpi, secrétaire au Service routes et mobilité, qui a pris les notes de séance et que nous remercions.

**Préambule aux travaux de la commission :** Le directeur des Travaux propose de débiter la séance par une présentation technique afin d'exposer les réflexions effectuées par le Service des routes et de la mobilité sur les enjeux et les effets sur le trafic dans le secteur sud de la ville et notamment en relation avec une éventuelle fermeture des quais d'Ouchy. La parole est donnée à M. Gonin qui explique que Lausanne est une ville délicate du point de vue trafic, notamment en raison des éléments suivants qui influent la mobilité urbaine :

- Ville avec front sur le lac, sans ceinture routière complète, grande différence d'altitude avec vallées et ponts.

Le trafic journalier moyen est de 11 000 à 12 000 véhicules/jour sur les quais d'Ouchy. La fermeture desdits quais reporterait sur l'axe avenue de Cour un trafic de 9000 à 10 000 véhicules/jour. Vu les contraintes de la circulation lausannoise, le Service des routes et de la mobilité préconise la construction d'un tunnel entre le chemin de Fantaisie et l'avenue de Rhodanie avec une charge de trafic estimée à 13 000 véhicules/jour. Le document présenté s'inscrit dans les réflexions du PALM et il est avalisé par le schéma directeur de l'Est (SDEL). Dans le cadre d'autres projets, l'influence de la rupture de charge à Saint-François et à la rue de Genève sur le trafic sous-gare reste à définir. Une des réflexions du PALM vise à renvoyer, dans la mesure du possible, le trafic de transit sur l'autoroute de contournement.

**Présentation de la motion par son auteur :** L'auteur explique que l'idée de cette motion est partie de la constatation que les activités dominicales des Lausannois et des touristes se centralisent à Ouchy en période estivale. Les quais sont très fréquentés et engendrent un fort encombrement de piétons sur les trottoirs. Faisant référence à d'autres réflexions sur le réaménagement d'Ouchy, il relève l'ambition d'améliorer la qualité de vie des Lausannois à cet endroit. Ce souhait a déjà été émis antérieurement de fermer les quais d'Ouchy au trafic individuel motorisé durant quelques heures certains dimanches et lorsque le temps s'y prête. Cette opportunité permettrait d'imaginer des activités sportives telles que la semaine olympique ou d'autres activités culturelles.

**Discussion générale :** Des commissaires font remarquer que les postulats A. Thorens et C.-A. Voiblet traitent d'un sujet similaire et que le côté systématique des demandes de fermeture des espaces publics engendre un report de trafic considérable dans les quartiers habités. Une commissaire estime que les quais d'Ouchy ne sont pas seulement visités par les piétons mais également par des automobilistes désirant faire admirer le lac à des personnes âgées ou à mobilité réduite et juge qu'en tant que contribuables, les automobilistes doivent être en mesure de profiter également des quais d'Ouchy et ceux-ci doivent être à la disposition de tous les citoyens.

Un commissaire relève que le secteur de Vidy dispose d'aires de détente convenant aux types d'activités sportives décrites dans la motion. La découverte des quais d'Ouchy par les touristes en voiture justifie que les lieux d'animation tels qu'hôtels, restaurants, etc. doivent rester libres d'accès. A noter cependant qu'il n'y a pas ce type d'établissements entre Ouchy et la Tour Haldimand, à savoir dans le secteur concerné par la motion. De plus, la fermeture de cette route ne peut être envisagée en raison des nombreux cars de visiteurs qui, le dimanche, se rendent au musée du CIO. Un autre commissaire se dit convaincu que tant les Lausannois que les touristes seraient ravis d'avoir les quais d'Ouchy à leur disposition et constate qu'une grande partie du trafic sur les quais, le dimanche, est le fait que la plupart des automobilistes cherchent une place de stationnement sans vouloir emprunter toute la longueur des quais. Pour les visiteurs du musée du CIO, leur plaisir est aussi de s'y rendre à pied.

Le directeur des Travaux rappelle que l'objectif de la Municipalité est de dialoguer avec les habitants et de trouver les mesures d'accompagnement les mieux adaptées. La volonté politique dans le schéma directeur de l'Est consiste à changer le statut de la route bordant le lac afin de limiter le trafic de transit. En cas de fermeture de routes, le stockage de voitures à l'est de la ville et l'accès au musée olympique représentent un problème de logistique qui n'est pas résolu à ce jour.

L'initiant s'étonne que personne ne soulève l'existence du m2 qui rend désormais les quais plus accessibles. Il s'agit d'un élément important à intégrer dans la réflexion en raison de son succès. De plus, il compte sur la collaboration d'urbanistes et d'ingénieurs afin de définir les mesures d'accompagnement adaptées de façon à éviter au maximum un report de circulation dans les quartiers d'habitations tel que précisé dans la motion qui se veut souple sur les possibilités de mise en œuvre. Il est aussi rappelé que deux lignes de bus desservent les quais d'Ouchy et permettent l'accès sans voitures.

S'agissant du m2, il est souligné que l'orientation nord-sud de son tracé n'a que peu d'incidences sur les habitants des autres quartiers. Au sujet du m2, le directeur des Travaux partage l'avis de l'initiant et dit que le comportement des Lausannois s'est modifié et il ajoute qu'une baisse conséquente du trafic vertical de 2000 véhicules/jour sur l'avenue d'Ouchy a été enregistrée. Bien que le tunnel d'Ouchy ne soit pas le sujet de la motion, il est évoqué puisqu'il figure dans le plan directeur de la ville depuis les années 1990 et pour quelques commissaires, il semble être une bonne solution pour résoudre une partie des problèmes liés à la mobilité. Selon le directeur des Travaux, la construction d'un tunnel engendre nécessairement des mesures d'accompagnement générant des fermetures de routes. De plus le plan directeur demande qu'on sécurise et diminue le trafic de transit sur l'avenue de Cour.

**Conclusion :** Plusieurs commissaires trouvent la motion trop contraignante et incitent son auteur à la transformer en postulat, ce qu'il accepte.

**Vote :** La prise en considération du postulat de M. Jean Tschopp est soumise au vote de la commission et donne le résultat suivant : 3 pour, 3 contre et 1 abstention.

Discussion

**M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur-remplaçant :** – Je confirme simplement le rapport de M. Jean-Charles Bettens, socialiste.

La discussion est ouverte.

**M. Jean Tschopp (Soc.) :** – Nous sommes ici face à une proposition consistant à rendre plus accessibles les endroits que les Lausannois aiment, ou en tout cas dans lesquels ils aiment se rendre, en particulier pendant leurs moments de loisir. Il s'agit des quais d'Ouchy. Vous le savez, à la belle saison – mais pas seulement –, les Lausannois aiment se rendre sur les quais pour y passer du bon temps en amoureux ou en famille – tous les montages sont imaginables. Ces endroits sont bien desservis en transports en commun avec le m2, qui est facilement accessible au quai d'Ouchy et se prête tout à fait à ce moment de

respiration dédié à la détente, aux sports, au pique-nique ou à un tas d'autres activités récréatives.

Ma proposition consiste à fermer les quais d'Ouchy au trafic individuel motorisé quelques heures les dimanches, quand le temps s'y prête. Cela se fait déjà dans des villes beaucoup plus grandes que Lausanne, notamment sur les rives des plages de Copacabana au Brésil et sur les quais de la Seine à Paris, donc dans des villes exposées à des flux de trafic beaucoup plus importants. Naturellement, si cette mesure est acceptée, il faudra des mesures d'accompagnement pour qu'il n'y ait pas de report de trafic sur les quartiers d'habitation et aussi pour rassurer les représentants de l'hôtellerie. Il ne s'agit pas d'un endroit en particulier ; pour être précis, ce serait depuis après le Beau-Rivage jusqu'à peu près le bout des quais d'Ouchy. C'est un endroit sans commerces, sans bistrot, donc sans perte ou préjudice possible pour les commerçants. D'autant plus que le Musée Olympique sera agrandi. C'est donc une mesure qui peut contribuer à attirer du public sur ces quais, dans une dynamique de réappropriation de l'espace public.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Cette motion suscite deux remarques. L'une a caractère plus ou moins anecdotique et l'autre est sur le fond. L'anecdote tout d'abord : le dimanche efface la rouille de la semaine. La situation du motionnaire prendrait une toute autre résonance si elle était de son cru, mais en construisant son argumentaire autour d'un écrit de Joseph Addison, à la fois homme d'Etat et poète-écrivain, il va à fin contraire de ce qu'il veut affirmer ; peut-être que l'auteur de la motion aurait-il dû aller plus loin dans sa lecture. Plutôt qu'une longue rhétorique, je cite l'essence même de ce qu'il attache à son acte de foi : autant le fait d'être sur le qui-vive dès potron-minet représente un atout considérable les jours de travail, autant il est frustrant de ne pas pouvoir profiter sereinement d'une grasse matinée largement méritée. Plus encore, en ce dimanche matin qui ne se distingue pas des autres dimanches, j'ai décidé de porter un autre regard sur cette pensée d'oisiveté solitaire. Tout cela pour passer un dimanche en tête-à-tête avec son frigo. Rien à voir donc avec l'expression donnée à la citation confinant à une certaine spiritualité.

J'en viens maintenant au fond. Tout d'abord, je décline mes intérêts : j'habite le Sud-Ouest lausannois depuis de nombreuses années et, depuis près de quinze ans, je siège à la Société de développement du Sud-Ouest Lausanne. Je suis par conséquent à l'affût de tout ce qui touche le quartier et en particulier de ce qui a trait au bien-être de ses habitants, avec un regard spécifique sur la circulation. Dans son rapport, la commission a mis en exergue plusieurs arguments pertinents faisant obstacle à une fermeture, entre autres les incidences sur les cheminements de délestage. La motion ne mesure pas les conséquences de la fermeture des quais d'Ouchy par le phénomène de report du trafic est-ouest et vice-versa, en empruntant entre autres l'avenue de Cour. Les habitants de cette artère, la plus longue de Lausanne, sont chaque année confrontés à l'importance du trafic lors de la fermeture des quais, que ce soit à l'occasion de la semaine olympique, mais aussi pendant le marathon et les 20 km de Lausanne. Cette contrainte, même si elle donne une teinte à la Ville de Lausanne, n'en reste pas moins très lourde pour les riverains de l'avenue de Cour. Lorsque ce Conseil adoptait le préavis 2005/72bis se rapportant au réaménagement de l'avenue de Cour, il ancrerait la volonté que les travaux soient considérés comme une étape majeure dans le processus de modération du trafic, décrétant ainsi l'idée de l'inscrire dans une zone d'habitation. N'a-t-on pas voulu au moment d'inaugurer cette avenue, nommer le quartier contenu entre le carrefour Milan-Bains-Cour et le giratoire des Figuiers, Cour-Village ? Tout un symbole.

Le report du trafic lors de la fermeture des quais d'Ouchy est un fait avéré, et il affecte aussi d'autres avenues telles que celles d'Ouchy et de la Harpe, pour ne citer que les plus touchées. La commission n'est pas restée insensible à ce phénomène, même si elle a sous-estimé l'importance du trafic journalier, qui est de 10 000 à 12 000 véhicules par jour, certes, mais dans chaque sens, avec une légère diminution de 8000 à 9000 dans chaque sens certains week-ends, en l'absence des pendulaires. Mon analyse ne serait pas complète si elle n'évoquait pas le problème du stationnement ; la suppression de 56 cases

horodateurs et de 4 de cars à proximité du Musée Olympique et de 70 cases blanches le long du Denantou est de nature à engendrer une saturation importante au niveau du stationnement que les autres parkings fortement utilisés ne sauraient neutraliser. En conséquence, le groupe PLR entend lever les doutes de la commission ayant invité le motionnaire à transformer sa motion en postulat et en s'y opposant. Je vous invite, mesdames et messieurs les conseillers communaux, à en faire de même.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (PLR)** : – Toute action, bonne ou mauvaise, entraîne une réaction ; comme disait Lavoisier : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». La fermeture éventuelle des quais d'Ouchy sans une alternative intelligente pour éviter un report de circulation, ne ferait que favoriser les bords du lac peu habités tout en péjorant gravement la vie des habitants des rues adjacentes, comme l'a dit mon préopinant. Les automobilistes honnis par une partie importante de notre Conseil font de la résistance et passivement viendront obstruer d'autres axes routiers aujourd'hui déjà surchargés. Si les canards pourront se promener librement jusqu'à la terrasse du Beau-Rivage ou s'installer tranquillement dans les jardins du Musée Olympique, nos enfants ne sauront plus comment traverser les rues parallèles tant elles seront surchargées d'un trafic supplémentaire mal venu.

Il est évoqué le plaisir d'utiliser les quais d'Ouchy durant la période estivale, qui, comme chacun le sait, sous nos latitudes ne représente hélas! qu'une part modeste de l'année. L'affluence sur les quais me semble en forte diminution dès qu'il pleut, qu'il vente ou que la température descend en dessous des 15 degrés Celsius. Bref, la fermeture d'une rue engendre son lot de nuisances ailleurs aussi. J'encourage ce Conseil à prévoir des solutions pratiques afin de ne pas faire acte de dogmatisme ni de fermer les yeux sur la simple réalité du déplacement des personnes à l'aide de leur véhicule privé. Vous l'aurez donc compris, comme l'a dit mon préopinant, le groupe PLR refusera la prise en considération de cette motion.

**M. Vincent Rossi (Les Verts)** : – Le projet de M. Tschopp s'inscrit parfaitement dans le programme des Verts. En effet, notre collègue Adèle Thorens, aujourd'hui conseillère nationale, avait en son temps déposé un projet très similaire. Le point essentiel pour notre groupe est que cette proposition ne soit pas interprétée au sein de la Municipalité comme un signe en faveur d'un tunnel routier à Ouchy. Ceci est absolument hors de question pour nous et serait en totale contradiction avec la finalité de la proposition de M. Tschopp, aussi bien qu'avec la vision que nous avons de la mobilité douce à Lausanne. Ceci dit, nous sommes convaincus que les Lausannois ont tout à gagner avec ce projet. Quelques dimanches par an, l'ambiance pourrait être complètement différente sur les axes ainsi dégagés, une ambiance décontractée, festive et amicale grâce à l'absence de voitures, grâce à une mesure à laquelle on a déjà pensé et qui tient un rôle majeur : le m2, pour rassurer M<sup>me</sup> Fiora-Guttman, et ainsi que le démontre l'expérience dans de nombreuses autres villes européennes. La majorité de notre groupe soutiendra ce postulat.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – M. Rossi a introduit un mot : « quelques » dimanches par an ; cela change tout. Nous pensions déjà réduire la proposition de notre collègue Tschopp aux week-ends estivaux et M. Rossi limite encore en disant « quelques dimanches par an ». Je ne pense pas que nous serions opposés, à titre expérimental, à quelques dimanches par an, étant entendu qu'on puisse ensuite en faire un bilan et voir si véritablement les craintes que nous nourrissons sont réelles ou imaginaires. Quelles sont nos craintes ? M. le motionnaire a expliqué que cette route n'a ni commerces, ni bistrot, ni logements ; et c'est l'objet de notre crainte. Étant entendu qu'une partie importante du trafic est de transit, le report se ferait immanquablement sur des axes qui ont des commerces, des bistrot, mais surtout des logements. C'est la raison pour laquelle, si vous êtes restrictif au point de demander quelques dimanches pendant la haute saison, cela ferait que nous reconsidérerions la question – mais je parle en mon nom personnel, sans en avoir délibéré avec mon groupe. On ne peut pas décemment s'opposer à quelque chose d'expérimental. Mais il n'est pas question de généraliser cette restriction et de faire subir à des habitants

qui n'ont pas choisi, ni demandé les nuisances engendrées par le trafic qui ne passerait plus par les quais d'Ouchy et qui là, ne nuit actuellement qu'aux mouettes et autres canards.

**M. Laurent Guidetti (Soc.)** : – Pour répondre à M. Chollet, effectivement, la manière dont le postulat, anciennement motion, est libellé peut le rassurer. Le postulant demande que les quais d'Ouchy et de Belgique soient fermés quelques heures durant la belle saison. Cela répond à son souhait et donc j'imagine que cela lève ses craintes. La question que je trouve intéressante et qui a été présentée tout à l'heure, c'est qu'effectivement aujourd'hui ces quais sont régulièrement fermés au trafic et on se rend compte qu'on s'en accommode tout à fait. Je trouverais aussi intéressant de connaître les véritables reports de trafic sur les rues incriminées – l'avenue de Cour en particulier – pendant ces manifestations. On peut vérifier exactement ces reports. Je l'ai vérifié en tant qu'habitant de l'avenue de Cour, puisque j'ai habité à l'avenue de Cour 64 pendant plusieurs années ; je dois vous avouer que je n'ai jamais perçu d'augmentation de trafic. Cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas, parce que quand on a 14 000 véhicules par jour qui passent sous vos fenêtres, eh bien, en avoir quelques milliers de plus ne vous change pas fondamentalement la vie.

Par contre, ce qui change la vie des usagers d'Ouchy, c'est-à-dire ceux de toute la ville, voire de la région, c'est bien le fait de libérer ces quais, ainsi que les commerces et les restaurants le long de ces rues qui, aujourd'hui, se retrouvent bordés de voitures, pour pouvoir profiter d'un véritable espace public. Transformer une route en espace public me semble une idée ingénieuse. En ce qui concerne les personnes âgées et à mobilité réduite qui seraient privées d'accessibilité à ces quais, mais au contraire, à partir du moment où les transports publics irriguent toute cette zone touristique, ce sera plus facile pour des personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer autrement qu'en transports publics ; cela me semble être une bonne raison de couper ces rues au trafic et de les rendre ainsi accessibles à toutes les personnes, y compris celles à mobilité réduite. De plus, le fait que cette motion soit devenue un postulat laisse, à mon sens, toute latitude à la Municipalité pour étudier un projet intelligent. C'est pourquoi le groupe socialiste vous invite à soutenir ce postulat.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – La question qui se pose, pour moi, est surtout de savoir ce qu'il en est du report de circulation et du parking le long de l'axe Elysée-Denantou. Personnellement, je ne vois pas de possibilité de laisser les voitures qui ne seraient pas le long du quai à cet endroit. Donc, à mon avis, il n'y a pas de possibilité de report du stationnement. Certes, les quais profitent aux Lausannois, mais également à bon nombre de touristes, puisque le Musée Olympique est le musée le plus visité de Lausanne. Je me demande ce que deviendront les cars de touristes s'ils ne peuvent plus avoir accès à l'entrée côté lac.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – M. Rossi a fait référence à la motion que M<sup>me</sup> Adèle Thorens avait déposée il y a quelques années. Cette motion avait été refusée par le Conseil d'alors, qui était déjà majoritairement à gauche, pour les mêmes raisons que celles que le PLR vient de défendre, c'est-à-dire le report de trafic sur les rues adjacentes dont les habitants ont aussi le droit à ce jour de repos qu'est le dimanche. Pour M. Guidetti, le report existe ; il n'y a qu'à voir ce qui se passe les jours où les quais sont fermés, notamment quand il y a la semaine olympique, le marathon, la sortie du Cirque Knie, etc. Il y a effectivement un report de trafic sur les rues adjacentes et une difficulté à circuler. Quant aux zones de détente, monsieur Rossi, ou monsieur Tschopp, puisque c'est vous qui avez déposé ce postulat, nous en avons déjà de belles à l'ouest d'Ouchy, soit toute la zone de Vidy. Il faut que chaque citoyen lausannois puisse trouver son bonheur d'un côté et de l'autre d'Ouchy. Je vous demande donc de refuser la prise en considération de ce postulat.

**M. Jean Tschopp (Soc.)** : – Quand nous avons débattu de ce sujet en commission, un des membres, qui n'est plus de ce Conseil, avait dit que cela serait quand même dommage, parce qu'il ne pourrait plus sortir sa belle voiture le dimanche pour déambuler sur les quais et regarder les filles. Le postulat – ce n'est pas une motion – parle de quelques heures le

dimanche. Si c'est un dimanche sportif, je pourrais tout à fait m'accommoder des heures matinales, où il y a moins de trafic et donc moins de report. Si on donne un signal par rapport à un usage de la voiture comme dans l'exemple précité, je n'en souffrirai pas trop et ce serait un moindre mal. Pour le reste, cela a été dit, mais on peut le répéter, les quais d'Ouchy sont parfaitement accessibles avec le m2. En voiture aussi, ils le resteraient ; il y a le P+R de Rhodanie, avec environ 300 places. Juste à côté, il y a le parking de Bellerive ; cette surface est souvent inutilisée et elle prévoit plusieurs centaines de places. Donc, je ne crois vraiment pas qu'il y aurait de problème.

Je n'ai pas compté les voitures un dimanche, mais pour cet axe, on citait un flux de 9000 à 10 000 véhicules par jour ; évidemment, c'est pour les jours de semaine. Donc, pour le dimanche, et en particulier le dimanche matin, ou en tout cas aux heures peu exposées, il serait beaucoup plus faible. Je ne veux pas avancer de chiffre, mais il serait en dessous, de 9000 ou 10 000 véhicules par jour, voire nettement en dessous.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – J'aimerais répondre à M. Guidetti. Je connais bien l'avenue de Cour 64. Il me semble qu'il y a longtemps que vous avez quitté le domaine, parce que je détiens ici des chiffres qui m'ont été donnés par un des services compétents de l'administration lausannoise. Je suis prêt à les mettre à disposition lorsque nous suspendrons les débats pour la pause méritée. Les chiffres que j'ai articulés dans ma réponse sont le reflet de la réalité des comptages, valeur mai 2010, donc en début de saison.

Pour répondre à M. Chollet, qui veut de l'expérimentation, je trouve que l'expérimentation est assez séduisante à la faveur des manifestations sportives que j'ai évoquées. Donc, laissons l'expérimentation pour un autre domaine, mais pas pour les quais d'Ouchy.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (PLR) :** – Monsieur Tschopp, vous me décevez. On n'est ni au cinéma, ni à l'école enfantine. Je rappelle que si cette avenue est effectivement fermée, on se retrouvera avec une poche de voitures. Dieu sait ! que je ne suis pas toujours pas d'accord avec vous, mais en ce qui concerne les hôtels et le tourisme, il y a quatre établissements haut de gamme à Ouchy. Vous pouvez bien imaginer le nombre de véhicules qui se retrouvera dans cette petite poche en face du Château d'Ouchy.

De plus, comme l'a répété M<sup>me</sup> Longchamp, cela avait déjà été proposé à l'époque. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée. Je vous pose la question : que fait-on des cars ? Il y a beaucoup de touristes qui viennent à Lausanne, mais qui n'y logent pas. Des cars déposent les personnes le matin et elles ont deux à trois heures pour visiter le musée. J'ai entendu, lorsque M. Picard a posé la question, qu'il fallait parquer les cars en haut ; actuellement, il n'y a aucune possibilité de le faire.

**M. Raphaël Abbet (UDC) :** – Je déclare mes intérêts : j'habite tout en bas du chemin du Beau-Rivage à Ouchy, donc derrière le bâtiment du Palace Beau-Rivage. Les personnes qui s'expriment ici n'ont aucune idée de la circulation et de la manière d'aborder les places dans le quartier. Il y a beaucoup de personnes qui, pour éviter le bas de l'avenue d'Ouchy, passent justement par le chemin du Beau-Rivage, qui est très étroit ; c'est un chemin d'habitations qui est une zone 30. Les gens descendent comme des boulets. Vous ne vous rendez pas compte de l'enfer que subit ce quartier chaque fois que les quais d'Ouchy sont fermés. C'est infernal, c'est quasiment inhabitable. Heureusement, il y en a qui ont la chance de pouvoir s'éloigner de Lausanne ces jours-là, parce qu'ils ne supportent plus ce trafic ; il faudrait s'en rendre compte avant d'en parler de la sorte.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Je suis étonné par deux points présentés. Tout d'abord, monsieur Chollet, les essais existent en grandeur nature ; ils ont été rappelés par M. Henchoz. Il suffit d'aller à l'avenue de Cour en période estivale et vous verrez le report de trafic ; venez aussi à un moment où il n'y a pas de manifestation à Ouchy et vous verrez la différence ; vous prendrez, bien sûr, les valeurs aléatoires qu'on doit prendre, comme dans tout comptage, puisqu'il faut rajouter la météo, voire ce qui peut se passer dans le Canton. Vous pouvez faire ce bilan vous-même. Dire que vous êtes prêt à faire

l'essai pour voir, c'est quand même prendre des responsabilités, en tout cas par votre vote, de manière assez claire. Comme je vous le disais, les essais ont déjà été faits.

Monsieur Guidetti, vous êtes peut-être au 64 de l'avenue de Cour, mais M. Henchoz, qui est le représentant de cette société de développement, comme d'autres personnes consultées, s'interroge et s'inquiète. Il est vrai que, quand on a fait le préavis sur l'avenue de Cour, on a dit qu'on allait fermer le trafic de transit, plus particulièrement à hauteur du m2. D'ailleurs, dans les montants que vous avez engagés dans le cadre des mesures d'accompagnement du m2, on est à deux doigts d'aller sur l'équivalent d'une zone de rencontre, mais il faudrait qu'on aille un peu plus loin dans le processus de sécurisation, plus particulièrement du passage piéton au niveau de la station aux abords de l'Hôtel Royal Savoie. En tout cas, c'était la demande des habitants. Compte tenu du nombre de voitures qui passent par là, ce n'est pas possible. Donc demain, si vous nous demandez de mettre en application la proposition de M. Tschopp, il y aura des voitures supplémentaires pendant le week-end. C'est comme cela et pas autrement. Vous le faites au détriment des habitants ; c'est votre choix, c'est vous qui déciderez. Si on fait ces essais, je vous promets qu'il y aura une manifestation à l'avenue de Cour ; si vous annoncez cela, les forces de police devront intervenir un dimanche, parce qu'il faudra gérer la manifestation pendant ce même week-end et la conséquence sur tout le reste du réseau.

Donc, vous pouvez favoriser les gens qui viennent dans la région, mais au détriment des Lausannois ; je vous rends attentifs à cela. On peut tout faire dans la vie, mais il y a des choses qui ne sont pas raisonnables. Je vous demande de réitérer la décision que vous avez prise il y a quelques années de refuser ce type de proposition. Ou alors, mettez en annexe à cette demande les mesures d'accompagnement, c'est-à-dire les moyens financiers qu'il faudra pour traiter la problématique du report de trafic. J'ajoute encore qu'avec la fermeture du Grand-Pont, tout comme la fermeture de la rue de Genève avec le projet des agglomérations, il y a déjà un report de trafic sous-gare qui nous posera des problèmes. Si vous rajoutez encore cette couche supplémentaire, c'est clair que les excès de voitures seront problématiques à gérer.

**M. Laurent Guidetti (Soc.)** : – Effectivement, cela a l'air absolument horrible ; j'ai quitté l'avenue de Cour en décembre 2007 et j'y ai vécu plusieurs années auparavant. J'ai donc vécu lesdites manifestations qui bloquent l'avenue d'Ouchy et qui reportent du trafic sur l'avenue de Cour. J'ai vécu les travaux de l'avenue de Cour à proprement parler ; quand on parle de nuisances, on peut parler de celles-là.

J'aimerais revenir sur deux aspects mentionnés par M. Français. D'abord, la zone de rencontre impossible à cause du nombre de voitures qui passent au croisement de l'avenue de Cour et de la Coulée verte. Je vous incite à voir ce qui s'est fait dans d'autres villes, qui n'ont pas peur de faire des zones rencontre avec plusieurs dizaines de milliers de véhicules. Evidemment, il y a une interprétation cantonale et, malheureusement, Lausanne reste une ville vaudoise ; à ce titre-là, peut-être que l'on ne s'autorise pas les mêmes libertés que dans d'autres cantons.

En ce qui concerne la question de M. Henchoz sur les chiffres, je demande innocemment quelle est l'augmentation réelle ces jours-là sur l'avenue de Cour. Je ne dis pas qu'ils n'existent pas, je l'ai vécu, mais c'est aussi une question de perception. La perception de l'augmentation sur l'avenue de Cour n'est peut-être pas la même que la perception de la diminution sur les quais d'Ouchy. Il faut aussi se rendre compte, et M. Tschopp l'a mentionné tout à l'heure, que les jours où il fait beau, comme par hasard, il y a beaucoup plus de trafic. Comme l'a rappelé M. Français, il faut tenir compte des paramètres climatiques. Cela montre bien qu'il n'y a pas de nécessité d'utiliser sa voiture pour circuler sur ces quais, parce qu'il y a énormément de trafic de loisirs, et il y a des gens dont le loisir est de trafiquer et de montrer leur voiture. C'est d'ailleurs très intéressant ; je l'ai déjà fait. C'est une étude suggestive de ma part, mais je vous conseille de faire la même : baladez-vous à Ouchy et regardez le nombre de belles voitures qui passent, par opposition au reste

de la ville. Vous verrez qu'il n'y a pas de contrainte ; cela n'a pas l'air absolument horrible, tellement impossible à gérer qu'on serait obligé de construire des tunnels, et qu'on ne pourrait pas réaliser des zones rencontre et, quelques heures par année, les jours de belle saison, boucler le trafic. Comme on le fait déjà à plein d'occasions le reste de l'année, j'ai l'impression qu'on peint le diable sur la muraille ; on peut faire cette tentative. C'est un postulat et je vous invite à le soutenir.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Monsieur Guidetti, j'ai mon commerce sur l'avenue de Cour. Je vous suggère de revenir y habiter. Je peux vous dire que cela s'est empiré. Actuellement, l'avenue de Cour bouchonne probablement toute la journée ; on peut circuler pendant quelques heures, mais autrement cela bouchonne en permanence. Il ne faut donc pas y rajouter du trafic ; au contraire, il faut tout faire pour le diminuer.

Ces derniers temps, on a tout entendu sur ces fameux quais d'Ouchy. On a eu, je crois, quatre postulats qui traitaient des quais d'Ouchy. J'aurais tendance à dire : foutons-leur la paix à ces quais ! Ils méritent d'avoir un peu de tranquillité. Actuellement, les quais d'Ouchy remplissent leur rôle, ils sont appréciés et fréquentés. Ils plaisent et je ne vois pas pourquoi il faudrait modifier quelque chose qui fonctionne, et qui fonctionne bien. Pour le loisir, comme M<sup>me</sup> Longchamp l'a très bien dit, vous avez l'ouest, où vous pouvez vous promener depuis Bellerive jusqu'à Saint-Sulpice. Vous avez une immense place et des zones de promenade énormes au bord du lac. Je vous recommande donc de refuser la prise en considération de ce postulat, puisqu'actuellement les quais d'Ouchy répondent aux besoins des citoyens.

La discussion est close.

**M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur-remplaçant :** – Le motionnaire a accepté de transformer sa motion en postulat ; il a été accepté par la commission par 3 voix contre 3 et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est pris en considération par 50 voix contre 28 et 3 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la motion de M. Jean Tschopp : « Dimanche sur les quais » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 20 h.

---

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16